



CHENIER

1897-1948

L'AVENIR DU NORD

HEBDOMADAIRE DEVOUE AUX INTERETS DE SAINT-JEROME ET DU DISTRICT

Fondateurs : Wilfrid Gascon et Jules-Edouard Prévost

1897-1948



LABELLE

VOL. 53 — No 48 — Joliette, vendredi, 16 décembre 1949

Directeur: MARC FORTIN

5 SOUS LE NUMERO

Ottawa souscrit \$250,000 pour l'hôpital de St-Jérôme

Saint-Jérôme s'enrichit d'une 4e paroisse



Potins Politiques

TROP DE BOISSONS
Depuis l'avènement au pouvoir du gouvernement Drew-Plessis, le nombre des permis pour la vente des boissons alcooliques et de la bière a doublé dans la Province.

Pourquoi multiplier ainsi les invitations à l'intemperance qui cause tant de ravages parmi notre population et notre jeunesse. Notre député, le notaire Blanchard peut-il nier que dans notre comté de Terrebonne le même phénomène s'est produit et que chez nous aussi le nombre des licences a presque doublé.

Il serait intéressant de savoir combien les nouveaux détenteurs de permis ont versé à la caisse électorale et aux principaux chefs et organisateurs de l'Union Nationale.

INFILTRATION POLITIQUE

Il serait malheureux que les Chambres de Commerce répètent l'erreur qui fut commise par la Saint-Jean-Baptiste de Montréal, en laissant pénétrer chez elles les mouvements politiques.

D'après la rumeur, la Chambre de Commerce de Montréal s'apprête à appuyer la politique suppose autonomiste de Maurice Drew-Plessis, du "DEVOIR" et de Robert Rumilly. Si tel est le cas, bien des industriels et des commerçants sérieux n'auront autre chose à faire que de s'émouvoir.

Esprons que les dirigeants de la Chambre de Commerce ne donneront pas prise à cette critique.

MISE EN TUTELLE DE L'ENSEIGNEMENT

Me George Marler, chef de l'Opposition Libérale, a énergiquement dénoncé le gouvernement de l'Union Nationale dont les mesures éducatives ont pour but d'asservir les commissions scolaires de la Province.

"L'Union Nationale a sapé l'ordre démocratique que le gouvernement libéral avait introduit dans l'instruction publique. Les commissions scolaires sont en tutelle; les pères de famille doivent faire face à de nouvelles charges et on a supprimé le plus élémentaire des droits humains: le droit à l'enseignement libre et gratuit."

La plupart des commissions scolaires ont été forcées d'accepter l'architecture et l'entrepreneur désignés par le gouvernement, avec le résultat que le coût des constructions nouvelles a sensiblement dépassé les dépenses normales prévues dans ce but. Les taxes scolaires n'ont pas diminué.

IMPORTANTE NOMINATION

L'honorable Humphrey Mitchell, Ministre du Travail à Ottawa, a annoncé la nomination de M. Charles Saint-Arnaud au département de rédaction du ministère. M. Saint-Arnaud aura pour fonction particulière de rédiger l'édition française de la Gazette du Travail.

M. Saint-Arnaud est un ancien secrétaire de l'Association des Hebdomadaires Canadiens-Français.

Cette importante nomination accordée à l'un des nôtres hono-

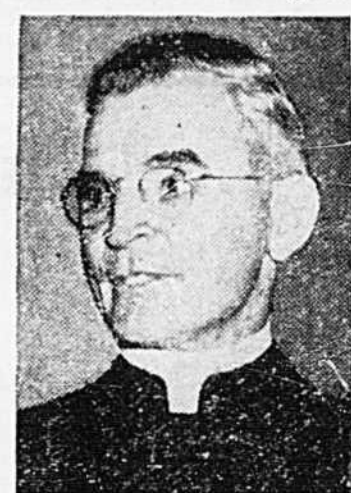
à suivre à la page 2

A lire

LE BUREAU DE POSTE en page 4

St-Marcelle prend sa place dans le grand St-Jérôme avec les paroisses de St-Jérôme (paroisse-mère), St-Antoine et Ste-Paule — M. l'abbé J.-Albert Lemay en est nommé Curé — Limites de la nouvelle paroisse — Nombre de familles et population — Le progrès de St-Jérôme se continue

"Si le bon curé Labelle revenait", écrivait dernièrement Adolphe Nantel, dans sa colonne hebdomadaire "Chants Laurentiens" qui paraît dans notre journal en quatrième page, "il ne reconnaîtrait plus son St-Jérôme". Eh bien oui! le Lion du Nord, défricheur infatigable,



M. l'abbé J.-Albert Lemay, nouveau curé de St-Marcelle, a sans doute tracé un sillon profond dans les pays d'en haut puisque la bonne semence que lui-même et ses successeurs y ont jetée, a germé d'une façon presque miraculeuse dans toute la région des Laurentides, de Ste-Thérèse à Labelle. St-Jérôme

me, la "Reine du Nord" comme se plaisent tant à l'appeler les jérômains, a connu un essor extraordinaire depuis les dernières décades, plus spécialement depuis 1944. Cette année-là, le curé de St-Jérôme qui est encore le même aujourd'hui, M. le chanoine Emile Dubois alors, sentant que sa paroisse devenait trop considérable et que, malgré tout le dévouement et le zèle que lui-même et ses vicaires développaient, il ne pouvait fournir à cette tâche si ardue, demanda à Monseigneur l'Archevêque de créer une autre paroisse. C'est alors que naquit St-Antoine-des-Laurentides; aujourd'hui, l'ainé des enfants de St-Jérôme est solide et fort après seulement cinq ans d'existence. Son dévoué Curé, M. l'abbé Théobald Paquette, un fils de St-Jérôme, lui a donné un rapide élan qui vaut aujourd'hui à cette paroisse de gouverner elle-même ses affaires municipales.

Deux ans plus tard, en 1946, malgré la fondation de St-Antoine, St-Jérôme continuait de grandir d'une façon extraordinaire et l'Archevêque du diocèse de nouveau sur les instances de Mgr Dubois, fonda la paroisse Ste-Paule. On avait donc alors trois paroisses: St-Antoine, St-Jérôme et Ste-Paule. On a suivi à la page 2

... LE MONDE JUDICIAIRE ...

Notre chronique judiciaire n'a peut-être pas l'indépendance d'un journal quotidien, mais elle a au moins la qualité d'être un résumé assez précis des principaux faits qui se sont déroulés durant la semaine précédente sur la scène du Palais de Justice du district de Terrebonne. Puis-je elle avoir l'avantage d'intéresser les lecteurs qui aiment à suivre les activités de nos cours de justice dans notre district.

Depuis lundi, 5 décembre 1949, la cour Supérieure présidée par l'hon. juge Hector Perrier a siégé tous les jours. Plusieurs causes ont été entendues et prises en délibéré. Dans le cours des semaines à venir, nous aurons l'occasion de vous en faire connaître le résultat.

Mercredi, le 7 décembre 1949, la cour du Magistrat juridiction civile siégeait à Ste-Agathe des Monts, sous la présidence de son honneur le juge Liguori Lacombe. Deux causes contestées entendues ce jour-là auront leur jugement d'ici quelque temps.

Dans la première cause, le demandeur Paul Frappier, de Montréal poursuivait Roland et Leopold Massie de St-Adolphe d'Howard pour un montant de \$99.00, dommages à la suite de vols de faits graves dont se seraient rendus coupables les défendeurs, le 17 août 1947 à cet endroit de villégiature, alors qu'il faisait une promenade sentimentale avec la jolie petite sœur des frères Massie, celle-ci ayant déserté le foyer paternel quelques jours auparavant. Me André Fauteux, de Ste-Agathe, représentait ses confrères Lamarre et Lamarre, pour le demandeur; Me Leopold Nantel, de St-Jérôme était le procureur des défendeurs.

L'autre cause était une réclamation en dommages de \$199.99 pour diffamation, prise par Théodore Legault, maire de St-Faust, contre Alfred Vallière, du même endroit. Le défendeur aurait le ou vers le 17 février 1949, insinué malheureusement dans un endroit public et aussi par une lettre adressée au conseil du

ENTRE CANADIENS DE BONNE VOLONTE

Politique

d'absence

par Eugène L'HEUREUX

De tous les ministères provinciaux, à Québec, en ce moment, le plus important et le plus actif, c'est évidemment celui de la Propagande, dont le chef n'est nul autre que M. le Premier Ministre lui-même. Il faut aller dans les États fédéraux pour trouver des gouvernements aussi préoccupés de leur propre publicité.

Les étrangers qui lisent les journaux de notre province et qui n'ont pas eu l'occasion d'apprendre que la Province a une vingtaine de ministères ministériels ont naturellement l'impression qu'à Québec, il n'y a qu'un seul ministre: le ministre de la Propagande, et que deux départements, dirigés l'un et l'autre par cet unique ministre: le département des Éloges et l'adresse de l'Union Nationale, plus le département de la Démolition unilatérale.

Jamais un chef de parti n'avait occupé autant la haute et imposante tribune d'un chef de province.

Aux yeux de tous les citoyens qui désirent beaucoup d'ordre dans la politique, c'est là une anomalie regrettable. Voici leur raisonnement: le plus tôt les administrateurs provinciaux oublièrent un peu la publicité électorale pour concentrer leur esprit sur les œuvres de réelle construction, le mieux ce sera pour notre chère Province. Car il y a énormément à faire, dans le Québec, en ce moment, comme dans tous les pays du monde. Et plus les gouvernements parlent, moins il leur reste de temps pour penser comme pour agir.

Voici que M. le Premier Ministre provincial ne se contente plus de sa longue conférence de presse antidémotrice du vendredi midi. Samedi dernier, les jour-

à suivre à la page 2

Taxe de vente

Les Marchands de St-Jérôme s'opposent à une TAXE DE VENTE.

à lire en page 12

NOUS RECEVONS DE M. LIONEL BERTRAND, DEPUTE DE TERREBONNE AUX COMMUNES, LE COMMUNIQUE SUIVANT, QUI SE PASSE DE COMMENTAIRES:

"S'il est une nouvelle qui m'a fait excessivement plaisir à la fin de la semaine dernière, c'est celle que m'annonçait l'hon. Paul Martin, ministre de la Santé nationale, et qu'il me confirmait d'ailleurs par lettre, d'une subvention fédérale minimum de \$250,000., en vertu du plan national d'hygiène, pour aider à défrayer la construction de l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme.

"Il y a déjà plus d'un an je commençais des démarches personnelles à ce sujet. Je tenais que sur les crédits de trente millions de 1949, l'hôpital de Saint-Jérôme eût sa part des octrois fédéraux. Le ministre m'assura de sa plus entière collaboration, et je fis de cette question un des articles de mon programme électoral de juin dernier.

"C'est le 26 novembre 1948 que le gouvernement provincial demandait un octroi à Ottawa en marge de l'hôpital de Saint-Jérôme, dont le coût est assumé par les Soeurs Hospitalières de Saint-Joseph et par des subventions du gouvernement de la province. La demande étant incomplète, une correspondance s'échangea entre les deux gouvernements. Le certificat de l'architecte et les plans tardèrent également à être produits, et la correspondance continua tout le printemps et l'été. Ce n'est que tout récemment que les autorités de l'Institution et les autorités provinciales parurent se rendre aux demandes d'informations et de renseignements du gouvernement fédéral. Ottawa accorda l'octroi sollicité. Tout le long de l'année je me tins au courant des développements.

"La décision que vient de prendre Ottawa, en marge de l'hôpital de Saint-Jérôme, consacre une fois de plus la collaboration essentielle du gouvernement fédéral, dans nombre de domaines. La question des hôpitaux en est une essentiellement provinciale; le gouvernement fédéral n'a pas craint, dans ce domaine, pour développer la santé publique, d'offrir sa collaboration, et toutes les provinces l'ont acceptée.

"Ce qui revient à dire que nombre de querelles de clocher devraient disparaître pour faire place plutôt à une saine compréhension des intérêts de la population. C'est de cette façon qu'on fait et qu'on doit faire de la politique."

Lionel BERTRAND, député de Terrebonne aux Communes.

AU CONSEIL MUNICIPAL

NOTRE VILLE DEVIENDRAIT UNE "CITE"

Majoration de la taxe de l'eau. — Les amendements à la Charte — Ralentissement dans le paiement des taxes. — Au printemps pour les signaux lumineux. — Cet emprunt était prématuré. — Egoût ave. de Martigny Ouest. — Enquête à la Côte à Boucane. — Un pont bien éclairé. — L'Union des Employés municipaux a accepté. — Fin au contrat d'éclairage des rues.

C'était lundi soir dernier, séance spéciale au Conseil municipal, et ce dans le but de hâter l'adoption de certaines mesures urgentes et préparatoires à l'adoption du prochain budget pour l'année 1950.

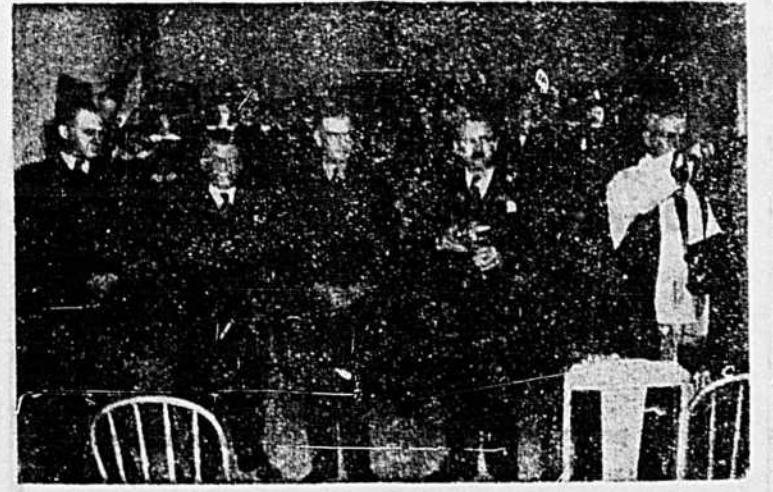
Une des questions la plus importante fut certainement l'adoption d'un règlement concernant la taxe de l'eau. Par ce règlement, la taxe de l'eau est augmentée tant pour les propriétaires que pour les locataires, sur la base proportionnelle basée sur l'évaluation du logement ou du local occupé. Cette augmentation est de \$0.26 à \$0.40 pour les locataires et de \$0.12 à \$0.20 pour les propriétaires. C'est là le seul changement apporté au règlement de l'imposition de la taxe de l'eau. Pour faire suite aux rumeurs qui ont déjà circulé quant aux sources de revenus sur lesquelles le conseil municipal comptait pour combler le manque de revenus causé par l'abolition de la taxe locative, il faut conclure qu'en effet, cette augmentation est devenue nécessaire pour faire face aux dépenses d'administration toujours de plus en plus élevées.

Une autre question non moins importante est certainement celle des amendements que le Conseil se propose d'apporter à la charte de la Ville. M. C. L. de Martigny, comme avertisseur de la ville est chargé de préparer le texte des amendements pour être soumis au conseil à sa prochaine séance, pour approbation. L'on apprend que l'un des principaux amendements est à l'effet de demander à la législature l'érection de notre ville au rang de "cité". Ce n'est pas peu dire et malgré que depuis longtemps par le chiffre de notre population nous avons le droit au titre de "cité", aucun conseil n'a encore voulu se prévaloir de ce droit et nous avons toujours conservé la dénomination de "ville". Il est certain que les citoyens loueront cette initiative et pour répéter certaines paroles entendues, cette seule demande justifie les démarches pour amendement de notre charte.

Plusieurs autres questions sont à l'étude pour être amendées, mais toutes plus ou moins importantes.

à suivre à la page 2

A la bénédiction de l'Ecole Dubois



Photographie prise à la bénédiction de l'école Dubois, le 8 décembre dernier. On remarque, de gauche à droite, M. J.-L. Pagé, représentant du Surintendant de l'Instruction publique, M. J.-A. Desjardins, président de la Commission Scolaire de St-Jérôme, M. J.-L. Blanchard, M.P.P., M. C. Viau, secrétaire trésorier de la Commission, et Mgr Emile Dubois, curé de St-Jérôme.

Bénédiction solennelle de l'Ecole Dubois

EN PRESENCE DES AUTORITES RELIGIEUSES, MUNICIPALES ET SCOLAIRES. — ASSISTANCE NOMBREUSE. — ALLOCUTIONS PAR MGR DUBOIS, M. J. PAGE, REPRESENTANT LE DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, M. A. DESJARDINS, PRESIDENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-JEROME, M. J. A. LESSARD ET ME J. L. BLANCHARD, M.P.P. — IMAGE DU PROGRES DE ST-JEROME. — DEUX AUTRES ECOLES D'ICI DEUX ANS.

C'est devant près de 500 parents réunis dans la magnifique salle de récréation de l'école Dubois, la toute dernière de la Commission scolaire de St-Jérôme, que Mgr Dubois, curé de St-Jérôme, a béni cette nouvelle maison d'enseignement la plus moderne que l'on connaisse dans la région. La cérémonie était rehaussée par la présence de M. Joseph Pagé, représentant le département de l'Instruction Publique, M. Arthur Desjardins, président de la Commission Scolaire de St-Jérôme. MM. les ab-

M. J. A. Lessard a, au nom de ses collègues et au nom des familles qu'ils représentaient, souhaité la bienvenue aux distingués visiteurs. Il les remercia d'avoir bien voulu prendre part à cette petite fête qui possède un caractère à la fois religieux, familial et patriotique.

"Les trois grandes sociétés responsables de l'éducation des enfants sont représentées ici aujourd'hui", dit-il, "Je les nomme dans l'ordre naturel: la famille, l'Eglise et l'Etat. La famille est largement représentée par la présence de nombreux parents qui participent à la bénédiction de cette école; c'est une preuve de l'intérêt que prennent les parents à la formation de leurs enfants. La magnifique école qu'ils ont érigée de leurs deniers démontre le souci qu'ont les pères et les mères de familles de préparer la génération des hommes et des femmes qui, demain, sont appelés à les remplacer dans le grand édifice social. "Monseigneur", ajoute M. Lessard, vous représentez l'Eglise en cette circonstance. Nous vous remercions d'avoir bien voulu présider à la bé-

à suivre à la page 7

J. Arthur DESJARDINS

M. J. P. Allaire et T. Paquette, respectivement curé de Ste-Paule et de St-Antoine, MM. les vicaires de St-Jérôme, MM. les abbés Théoret et Comtois, supérieur et vice-supérieur de l'Externat classique, MM. J. A. Lessard, A. Charbonneau, W. Prud'homme et Emile Lauzon, commissaires.

Mgr Dubois a parcouru tous

CREATRICES D'UN ORDRE CONSTITUTIONNEL NOUVEAU

OCCASION MAGNIFIQUE POUR LES PROVINCES DE MERITER CET HONNEUR — MAGISTRAL EXPOSE DE M. LAPALME, DEPUTE FEDERAL DE JOLIETTE-L'ASSOMPTION - MONTREAL AU CLUB DE REFORME, SAMEDI DERNIER

Comme vous le savez, depuis quelques années et surtout depuis quelques mois, les adversaires du parti libéral ont fait de la province de Québec un immense prétoire. Toutes les conférences de presse, tous les dîners et banquets des clubs politiques ou non politiques, toutes les inaugurations ou bénédiction d'écoles, toutes les manifestations autour d'un ponceau donnent lieu à de grandes études juridiques. Ceux qui n'ont jamais lu notre constitution deviennent des avocats spécialisés en cette matière et vous parlent des Pères de la Confédération comme s'il s'agissait de vieilles connaissances qu'ils viennent justement de rencontrer au coin de la rue.

En lisant tous ces exposés, on constate toutefois que la constitution dont on parle n'est pas celle que nous avons mais celle que les Pères de la Confédération auraient dû nous donner. On laisse de côté la constitution existante et on ergote autour d'une constitution imaginaire et idéale. En voulez-vous un exemple? Dernièrement, on a écrit ceci: "Le fédéral n'a pas de pouvoirs".

Avec de tels énoncés on comprend qu'il ne soit plus permis aux ministres et députés fédéraux de répliquer. Si par malheur l'un de nous ose exprimer une opinion contraire ou se permettre de regarder un peu ironiquement le Maître de la Race des Seigneurs, il se fait faire la morale et on l'accuse de "créer un climat hostile à la prochaine conférence fédérale-provinciale". C'est ce qui m'est arrivé récemment.

Il faut croire vraiment que ces messieurs sont issus de la cuisine de Jupiter. Ils peuvent tout dire, ils ont le droit d'être accusateurs et juges, de nous traiter de traitres à la race, de centralistes et même de communistes. Dès que l'un de nous ose se défendre ils crient comme des biches aux abois. Que n'ont-ils pensé à cela avant de nous attaquer? En 1945, un an après une élection provinciale à laquelle les fédéraux n'avaient pas pris part, toute l'Union Nationale s'est jetée sur nous. En 1949, celle-ci a signé sa honte en s'accrochant au Colonel. Depuis ce temps, tous les vendredis, le premier ministre québécois nous injurie dans des conférences de presse. Et c'est nous qui devons porter la responsabilité de l'attaque? Et c'est nous qui voulons créer un climat hostile? Mais qui donc a créé ce climat aux conférences de 1945 et de 1946? Qui donc, dans le moment, à la radio, dans la propagande de presse toute faite à Québec et lancée sur les journaux hebdomadaires, dans les discours, partout, entretient non seulement un climat hostile mais même la haine?

(à suivre à la page 6)



L'OCCASION VOUS TEND LA MAIN

"L'autre jour, écoutant une conversation dans un département du personnel où un jeune homme venait offrir ses services, j'entendis le chef du bureau lui demander: "Redoutez-vous les mots de bonne heure?" Le postulant répondit aussitôt le visage tout épanoui: "Oh, non! vous ne pourriez jamais fermer trop de bonne heure pour moi!"

Ce trait fut raconté, récemment, par M. W.-E. Weaver, de la Canadian General Electric, président actuel de la section de Toronto de l'Association des manufacturiers canadiens, aux finissants du "Danforth Technical School", à Toronto. On dirait que c'est une blague, mais hélas! elle est loin d'être drôle, car elle illustre trop bien l'esprit d'aujourd'hui: toujours moins de travail pour toujours plus de salaire!

Une chose qui disparaît aussi, c'est l'impatience à saisir les bonnes occasions qui s'offrent et qui faisaient du Canada une véritable Mecque pour les Européens jeunes et ambitieux.

"Au cours des récentes années, il s'est produit un remarquable changement d'attitude chez les chercheurs d'emploi", dit M. Weaver. "Actuellement, ceux-ci se montrent plus soucieux de sécurité que d'occasions favorables. Je ne voudrais pas être mal compris sur ce sujet de sécurité. Pour les gens qui occupent un emploi depuis plusieurs années déjà, il est évident que la sécurité compte plus que les chances d'avenir; mais dans le cas des jeunes, je soutiens que c'est ce dernier souci qui devrait prévaloir et non la sécurité. Les jeunes qui cherchent à se placer, en ce moment, paraissent surtout préoccupés de savoir à quelle date ils recevront une augmentation de salaire, quelles vacances ils auront, quels plans de pension, assurances, clubs sociaux, et Dieu sait quoi! Leur attitude consistera à se demander ce que la compagnie fera pour eux plutôt que de se demander ce qu'ils feront pour elle. Les plans de sécurité tendent à amortir l'initiative alors que l'occasion stimule. C'est par l'initiative que les pionniers du Canada ont amené notre pays à son présent stage de développement. Je voudrais donc exhorter ceux d'entre vous qui gradent ce soir à rechercher d'abord les occasions d'initiative; par elles vous atteindrez le succès, et le succès à son tour vous vaudra une sécurité méritée."

M. Weaver n'aurait pu s'exprimer plus clairement sur un sujet qui alarme à bon droit les Canadiens qui réfléchissent.

BLAME A L'UNESCO

L'exposition des Droits de l'homme, organisée récemment à Paris fut jugée sévèrement par les journaux catholiques français. L'Observateur Romano-enclosse ces jugements dans un article qui se termine ainsi: "Le premier des Droits de l'homme, n'est-ce pas celui de savoir la vérité, toute la vérité, et, c'est là à suivre à la page 2

Rappel

On n'oubliera pas que les magasins de St-Jérôme seront ouverts tous les soirs de la semaine à partir de lundi prochain, le 19 décembre.

L'AVENIR DU NORD

Fondé en 1897
Journal hebdomadaire
publié à Saint-Jérôme, comté de Terrebonne
Autorisé comme envoi postal de deuxième classe
ministère des Postes, Ottawa.

L'AVENIR DU NORD est publié par "L'Avenir du Nord Cie Ltée" et imprimé aux ateliers de L'IMPRIMERIE NATIONALE, 150 Saint-Paul, Joliette.

L'AVENIR DU NORD Cie Ltée

Président: Me J.-M. VERMETTE, N.P., Saint-Jacques, directeur politique

Vice-président: Arthur GOHIER, marchand, St-Hippolyte

Sec.-trésorier: Roland BOCK, industriel, Montréal

Directeur: Marc FORTIN, Saint-Jérôme

Publiciste: Reynald Cyr, St-Jérôme

Secrétaire: Louise Simard

Le bureau de L'AVENIR DU NORD est situé à 295, rue St-Georges, Saint-Jérôme

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa.

Chronique...

suite de la page 3

Quelle est la corrélation entre la lecture et l'habileté intellectuelle? 50 p. 100.

Dans l'analyse des relations possibles entre la lecture et les défauts visuels, nous constatons donc souvent que la lecture est améliorée par la correction du mauvais fonctionnement oculaire.

Dans la discussion de ce problème, plusieurs points doivent être cités:

1-La multiplicité des facteurs qui créent des difficultés de lecture.

2-Les tests visuels sont utilisés pour établir le comportement général de l'enfant, la façon qu'il utilise ses yeux, sa condition physique, etc.

3-La compensation de mauvaises conditions visuelles est possible grâce à un meilleur éclairage ou par l'étudiant lui-même qui apprend à supprimer un oeil et à surmonter cette situation.

4-Par contre certaines anomalies visuelles peuvent faciliter la lecture. Exemple: la myopie et la suppression.

5-Des anomalies visuelles peuvent développer chez l'enfant une phobie de la lecture à cause du malaise qu'elles entraînent.

6-L'amélioration de la condition visuelle résulte habituellement en une amélioration raisonnable de l'habileté de lecture.

Politique...

suite de la page 1

nalistes recevaient de la nouvelle "copie" destinée à la galerie électorale.

Le Gouvernement de Québec, a annoncé M. Duplessis, ne se fera pas représenter devant la Commission Massé.

Si M. Duplessis obtenait qu'Ottawa n'empêche pas sur les droits des Provinces en matière d'éducation au sens binaire que le chef provincial donne à ces droits, il réussirait à bloquer entièrement la législation fédérale, car toute loi comporte un élément éducatif. Souhaitons que le ridicule finisse par tuer même chez lui cette étrange conception des droits provinciaux.

Depuis que M. Duplessis a soutenu trois fois que le fédéral empêche sur les droits des Provinces en matière d'éducation, parce que celui-ci exige l'impôt sur le revenu du personnel enseignant comme de tous les autres citoyens, nous regrettons de voir ces droits — en effet sacrés de la Province — défendus aussi peu sérieusement.

Comme nous regrettons de voir la très haute et très respectable tribune d'un chef d'Etat provincial "irradier" de tels enfantillages.

Aussi moi défendus, les droits provinciaux en matière d'éducation tomberont, c'est évident, même si personne ne les attaque.

Nous nous demandons dans quel autre confédération que le Canada il se trouve un homme public possédant une conception assez fantaisiste de l'éducation pour nier au gouvernement central le droit de s'intéresser aux problèmes culturels — ce qui ne signifie nullement, tout le monde le comprend, régir, même indirectement, les écoles.

tement, les écoles.

En refusant d'exposer sérieusement le point de vue du Québec devant la Commission d'Enquête sur les Arts, les Lettres et les sciences, M. Duplessis manque une belle occasion d'influencer la culture canadienne dans le sens des aspirations canadiennes-françaises.

Sa politique d'absence — à moins d'être compensée par la présence d'éléments plus coopératifs — sera, une fois de plus la cause de ce que les Canadiens français sont ignorés, soupçonnés et ostracisés dans leur propre pays, l'étranger ne pouvant engendrer que l'étranger.

Cette politique d'absence aura également pour effet que le peuple du Québec, plus ou moins influencé par l'isolationnisme prôné à l'une de nos plus hautes tribunes, retardera de participer à la vie culturelle de son pays du monde chrétien et du monde civilisé.

Si après cela, Québec est taxé d'obscurantisme, ce sera la faute non pas de son peuple, mais d'une partie de son élite politique.

Les articles de cette rubrique sont publiés sous la responsabilité morale de "Opinion Libre", service de rédaction dirigé par Eugène L'Heureux. — Adresse postale: 2, de Collières, Québec.

Le monde...

suite de la page 1

Village, que le demandeur et les conseillers étaient de malhonnêtes citoyens parce qu'ils refusaient de lui payer un vieux compte que le défendeur prétendait avoir contre la corporation municipale. Mes Gibeault et Fautoux représentaient le demandeur, Me Léopold Nantel, de St-Jérôme, le défendeur.

La cour du Recorder de la Ville de St-Jérôme sous la présidence de Me Jean-Charles Marchand, a rendu dans la semaine antérieure au 5 décembre 1949, plusieurs sentences:

Fernando Chalifoux, de Prévoist, pour avoir exercé le métier d'électricien sans permis, a été condamné à \$10.00 d'amende en plus des frais, à défaut de payer, 15 jours de prison. Me B. Marchessault représentait le prévenu.

Charles Brière, de St-Sophie, pour ivresse tapageuse a été condamné à \$10.00 d'amende et des frais, ou 15 jours d'incarcération.

Philippe Brière, de St-Jérôme, pour même infraction, s'est vu imposer une amende de \$10.00 plus les frais, ou à défaut, 15 jours de prison.

Jacques Noël Pelletier, de St-Jérôme, pour avoir résisté aux gendarmes, la cour lui imposa une amende de \$15.00 en plus des frais, ou à défaut un séjour d'emprisonnement de 15 jours.

Vendredi 9 décembre 1949. — Deux cours ont siégé en notre palais en même temps: la Cour Supérieure sous la direction de l'hon. juge H. Perrier, et la Cour des Sessions de la Paix, sous la présidence de son honneur Her-

mann Barrette. Parmi les avocats qui ont suivi ces deux séances: Mes Gaston Gibeault, de Ste-Agathe, Girard, de St-Jovite, Jean Filion, Roland Letrançois et Grégoire Mercier, de Montréal; Mes Léopold Nantel, C.R., Camille L. de Martigny C.R., Raymond Lucien Thinel, Jean Guérin et Marc Boucher, de St-Jérôme.

Moins de prisonniers en ce jour consacré aux comparutions; soit l'approche des fêtes, soit par sympathie pour maladie de notre gouverneur de la prison M. Ls Gauthier. Un seul détenu est amené en cour au début de l'audience!

Kerth McLeod, ancien pensionnaire du Boy's Farm de Shawbridge, actuellement résident du pénitencier de St-Vincent de Paul pour deux ans, se voit de nouveau dans l'obligation de plaider coupable à une accusation de vol avec effraction commis antérieurement à son entrée à l'école correctionnelle des métiers spécialisés! Le jeune bandit reçoit une nouvelle sentence de 2 ans d'emprisonnement à purger au même endroit à compter de la date de sa première condamnation.

Marcel Boivin, de St-Jérôme, contre qui la commission de l'Assurance-chômage avait porté plainte d'avoir obtenu au moyen de fausses déclarations des prestations, a été libéré vu le délai de 12 mois écoulés depuis que le Département intéressé en avait eu connaissance.

Hormidas St-Amant, de Ste-Thérèse, vétérinaire de la dernière guerre, ayant plaidé coupable à une même infraction, a été condamné à \$15.00 plus les frais et à défaut 8 jours de prison. Me Grégoire, de Montréal, représentait la commission de l'Assurance-Chômage en ces causes.

Odesa Champagne, de la paroisse Ste-Paule, pour avoir négligé de subvenir à sa famille, passera les fêtes en prison pour en sortir avec les premiers jours du printemps. Me Lucien Thinel représentait la couronne et Me Marc Boucher, le prévenu.

John Baxter, détenteur d'un permis, pour avoir enfreint la loi des Liqueurs, a été condamné à \$25.00 d'amende et les frais, ou à défaut, un mois de prison. Me G. Gibeault agissait pour la Commission, et Me C. L. de Martigny, pour l'accusé.

D'ici le 24 décembre 1949, veille de Noël, nos tribunaux ne resteront pas inactifs: La Cour Supérieure sous la présidence de l'hon. juge Philemon Cousineau, siégera du 19 au 20 décembre inclusivement.

La Cour du Magistrat juridiction civile tiendra une séance le 21 décembre avec son honneur Liguori Lacombe.

La Cour des Sessions de la Paix, présidée par son honneur le juge Barrette, aura deux séances les 20 et 23 décembre prochains, et ensuite aura lieu la petite vacance judiciaire du 24 décembre 1949 au 10 janvier 1950. Durant ces jours bénis: Paix sur la terre aux hommes de bonne Volonté.

HUMOUR JUDICIAIRE

Le magistrat: "Allons, témoins, dites ce que vous savez."

Le témoin: "Je sais l'anglais, l'allemand et un peu l'espagnol".

Un avocat ayant gagné une cause contre toute espérance, télégraphie à son client qui demeurait dans une ville voisine: "La vérité a triomphé". "Faites appel", lui répondit immédiatement le client!

En correctionnelle: "Accusé, avez-vous quelque

Machines à coudre SINGER
Modèles pour Machines tous genres d'ouvrages, neuves et usagées.
Complètes avec tables à moteur individuel. Jusqu'à 12 mois pour payer. Entière garantie.
UNION FACTORY SUPPLIES CO.
3531, ST-LAURENT, MONTREAL
BA. 1372 MA.6447

chose à ajouter pour votre défense? — Je demande l'indulgence du tribunal, vu le jeune âge de mon avocat; toute sa carrière en dépend!"

"Spectateur"

Au Conseil...

suite de la page 1

Faisant suite à un rapport du trésorier de la Ville, le Conseil demande à la Commission Municipale de Québec l'autorisation de prolonger pour une période de trois mois, l'emprunt temporaire de \$40,000.00 déjà contracté pour fins d'administration et demande en même temps faite pour l'autorisation d'emprunter temporairement, en attendant la rentrée des taxes, un autre montant de \$60,000.00 pour une période de cinq mois.

Le trésorier de la Ville est autorisé à négocier, au fur et à mesure des besoins, les bons de la Victoire achetés par la Ville avec les fonds provenant de l'emprunt du règlement No 492 N.S.

La question des signaux lumineux aux intersections des rues St-Georges - Legault, St-Georges - du Palais et Labelle aux intersections des mêmes avenues Legault et du Palais, est revenue sur le tapis, alors que la soumission de Northern Electric Co. a été acceptée et que demande est faite à cette compagnie de soumettre le projet de contrat pour signature par la Ville. Toutefois il semble tout probable que ces lumières ne seront installées qu'au printemps prochain.

Le conseil abroge une résolution autorisant la demande de soumissions pour la vente des obligations au montant de \$200,000.00 pour la construction de l'aréna. Le conseil ayant jugé qu'il est prématuré de vendre ces débentures, alors que les plans et devis pour l'aréna ne pourront être déposés avant au moins trois mois et que les travaux ne pourront être entrepris avant l'été prochain et que ce serait alors payer des intérêts sur une somme dont la ville ne pour- rait avoir besoin avant au moins six mois.

En prévision de la construction d'un égout dans l'avenue de Martigny, à l'ouest des voies du Canadien National, le conseil autorise l'ingénieur de la Ville à demander à la dite compagnie l'autorisation de traverser cet égout sous les voies et de soumettre l'entente requise en pareil cas, pour signature. Le trésorier est en même temps autorisé à déposer le montant de \$200.00 requis par la compagnie, en garantie.

L'ingénieur avise le conseil que plusieurs résidents de la Côte à Boucane ont relié leurs services d'aqueduc à la conduite d'alimentation de la Ville venant des Chutes Wilson. Le conseil charge l'inspecteur sanitaire de faire enquête à ce sujet et de faire rapport.

Le pont Vanier sera l'un des ponts les mieux éclairés de la Ville après que les travaux d'installation de nouveaux lampadaires seront exécutés. En effet, la soumission de Poirier Frères au montant de \$1935.00 a été acceptée, pour l'installation de huit nouveaux lampadaires sur ce pont. Il faut bien admettre que l'éclairage du pont laissait beaucoup à désirer, n'ayant que deux lumières à chaque extrémité du pont, quand on consi-

dère que c'est le pont le plus long actuellement existant.

Dans une lettre adressée au Conseil, l'Union des Employés municipaux, accepte les modifications et propositions faites par la Ville au sujet de la convention de travail soumise pour l'année 1950. Le point principal de cette entente comporte une augmentation de salaire de \$0.05 l'heure pour tous les travailleurs de l'extérieur et la contribution de la ville à un fonds de pension pour les services intérieurs.

Un avis est adressé à Gâteau Power Company, à l'effet de mettre fin au contrat actuellement existant entre cette compagnie et la Ville pour l'éclairage des rues de la Ville. Ce contrat expire le 1er juin 1950. Le conseil entend discuter de nouvelles conditions concernant l'éclairage des rues.

Potins...

suite de la page 1

re le titulaire et démontre, une fois de plus, la largeur de vues des ministres fédéraux.

HAUSSE DES SALAIRES

Les statistiques officielles démontrent que la hausse des salaires, depuis la période précédente immédiatement la guerre, a été de 95.8 p. 100.

Bien que cette hausse ait influé fortement sur le coût des produits, elle n'est pas le seul facteur de l'augmentation du coût de la vie.

Les plus à plaindre sont les "collets blancs" dont les salaires n'ont pas subi une augmentation équivalente aux employés de l'industrie et de la construction, et surtout les fonctionnaires du gouvernement provincial dont les gages sont restés à peu près stationnaires depuis 1944.

Saint-Jérôme...

suite de la page 1

sud, St-Jérôme au centre et Ste-Paule au nord de la ville. Déjà, paroisse-mère, Mgr Dubois prévoyait que les trois cures ne suffiraient pas à la tâche et nous

MAK URM IP CT EON

DESSINATEUR
TAILLEUR

Réal Gougeon, Représentant

Tél.: 5969

554, RUE ST-GEORGES,
ST-JEROME

LORENZO DUBREUIL
Matériaux de construction — Transport général
Marchand de charbon

RUE DE LA POTERIE Tél.: 3377 ST-JEROME

Escompte
Spécial
Sur tout achat
au Comptant

Un léger dépôt retiendra toute marchandise

Montres - Bagues et Joncs
Diamants, Argentierie, Horloges

C.-E. MENARD
HORLOGER — BIJOUTIER

Je profite de l'occasion pour offrir à tous mes clients mes meilleurs vœux de

Joyeux Noël
Bonne et Heureuse Année

Tél.: 5357

76, rue St-Joseph Saint-Jérôme

laissait entendre qu'une quatrième paroisse serait nécessaire dans un temps plus court qu'on le croyait.

Alors, dimanche dernier, donc trois années après la naissance de Ste-Paule, Ste-Marcelle, le troisième enfant de St-Jérôme, voyait le jour. Elle a encore comme parrain, notre dévoué pasteur, Mgr Emile Dubois qui croit peut-être avoir présidé pour la dernière fois à la fondation d'une nouvelle paroisse dans St-Jérôme. Comme il joit d'une excellente santé et que sans doute, il restera encore assez longtemps à la tête de son troupeau pour pouvoir donner à sa paroisse d'autres fils ou filles!

Ste-Marcelle aura donc comme limites: au nord, une ligne imaginaire au milieu des rues St-Louis et Beaulieu au chemin de fer, et de là à la ligne qui sépare les terres Laviolette et Lebeau; à l'est, la rivière du Nord; au sud, les limites de la paroisse de St-Canut; et enfin à l'ouest, les limites de la paroisse de St-Colomban.

La nouvelle paroisse compte 443 familles avec une population d'environ 2,500 âmes.

Le nouveau Curé en est M. l'abbé J.-Albert Lemay, du Séminaire de Ste-Thérèse. Né à Ste-Eustache le 22 octobre 1899, M. l'abbé Lemay a été ordonné prêtre le 6 juin 1925. Il a toujours fait partie du Séminaire de Ste-Thérèse comme professeur, procureur et économiste, charge qu'il occupait lors de sa récente nomination.

La nouvelle paroisse a été officiellement fondée le 7 décembre 1949, alors que Mgr Joseph Charbonneau, archevêque de

Montréal, signait le décret d'érection.

"L'Avenir du Nord" souhaite santé et prospérité au dernier né de St-Jérôme, la paroisse Ste-Marcelle, et à son premier pasteur, M. l'abbé J.-Albert Lemay.

A travers...

suite de la page 1

cas de le dire, rien que la vérité? L'Unesco ne devrait pas être une organisation qui puisse paraître tendancieuse ou, moins encore, inférieure à cette culture, qui est sa raison d'être et son champ d'action.

RESISTANCE ROUMAINE
Selon les nouvelles qui nous parviennent de Roumanie, la résistance à l'oppression devient de plus en plus active. On signale des évasions spectaculaires de prisonniers politiques, des défections en masse de militaires et surtout des sabotages dans les usines. C'est en vue de prévenir des agissements plus graves que le gouvernement a institué la peine de mort pour les délits politiques et les actes de sabotage de la production. (S.P.C.)

BASE DE LA SOCIÉTÉ

Le juge en chef du Canada, l'hon. Thibaut Rinfret, s'est rendu à Montréal, à la fin du mois dernier, pour assister à une séance d'étude de la Commission générale des Semaines sociales dont il est l'un des membres. On y a adopté définitivement le programme de la Semaine sociale de Nicolet, qui aura lieu du 28 septembre au 1er octobre, et choisi les conférenciers. Le su-

jet de la Semaine sera: Le foyer, base de la société.

Si le foyer canadien-français a pu conserver certaines de ses qualités les meilleures, cela ne veut pas dire qu'il soit à l'abri des vents de révolte qui soufflent partout dans le monde. Le visage de notre foyer canadien-français a été modifié, changé, et pas toujours pour le mieux, il faut le connaître. Il a été pris lui aussi dans ce tourbillon de matérialisme qui a balayé le monde, et il y a des lézards dans nos murs, des dégâts dans ce merveilleux jardin familial qu'avaient créé, avec tant de fierté et de courage, nos ancêtres... Nous marchons vers l'avenir... Nous voulons être de notre siècle, de vrais apôtres du XXIème siècle, et non des retardataires. Mais cela ne nous oblige pas, sous prétexte d'améliorer, de tout saccager dans la vie de famille... Il est des valeurs qui ne changent pas; des valeurs qui doivent durer.

"LE FOYER, BASE DE LA SOCIÉTÉ": quel magnifique thème d'études! Souhaitons que nous assistions là à un réveil, un renouveau dans tout notre pays.

VENTILATION SALUBRE

Au bureau et à l'atelier, les occupants dégagent de la chaleur, de l'humidité et de l'air vicié, sans parler de la poussière et de la fumée de tabac. Si on ne le tient en mouvement, l'air se fait stagnant et accablant il devient difficile de travailler avec attention. La bonne ventilation est essentielle à la santé de l'ouvrier. En augmentant la production, un atelier bien ventilé se paie vite de lui-même.

NOUS VOUS INVITONS A VISITER

LE ROYAUME des JOUETS

LE PLUS COMPLET DE LA REGION



Notre département d'articles de sports est des plus complet.

Pour vous convaincre visitez-nous!



Patins C.C.M. Daoust & Lalonde



Bottines de ski Daoust & Lalonde

A prix défiant toute concurrence



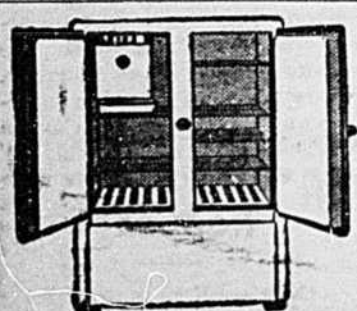
Skis... C.C.M. et Chalet

LA FERRONNERIE
Alfred Langlois
LIMITEE

TELS: 4333 — 4334

503 RUE ST-GEORGES,

SAINT-JEROME, P. Q.



Refrigeration pour la ferme, épicerie, restaurant

"KELVINATOR"

RADIOS: STROMBERG-CARLSON, PHILIPS et ADMIRAL
POELES: MOFFAT et BELANGER
COMPTOIR DE DISQUES
Accessoires électriques de toute sorte

Accessoires Electriques Inc.

Boyer & Mongrain

249 rue St-Georges,

Tél.: 3952

St-Jérôme, P. Q.

BOUTIQUE
Tél. 3459
Pour
le collégien
"REMINGTON"
"RAND"
Location — Vente
— Réparation —
BIJOUTERIE BENOIT ENRG.
285 rue St-Georges St-Jérôme



CHENIER

Assurons le progrès de Saint-Jérôme en encourageant notre commerce local.

L'AVENIR DU NORD

LE PLUS ANCIEN HEBDOMADAIRE DES LAURENTIDES

Publié à Saint-Jérôme

soutenons nos industries. Elles sont un gage de la prospérité de notre vaillante population ouvrière.



LABELLE



Au Magasin Harry

Le plus grand choix à meilleur marché en confection pour hommes et dames.

328, RUE ST-GEORGES,
Tél.: 3463 ST-JEROME

Vendredi, 16 décembre 1949

Directeur MARC FORTIN

Page 3

D'UN VENDREDI... À L'AUTRE...

POUR LES ENFANTS PAUVRES

Dans une dizaine de jours, ce sera la grande fête de Noël, journée qui sèmera dans bien des foyers jérômains de la joie et de la gaité, mais aussi de la tristesse dans beaucoup d'autres. Noël est la fête de tous: petits, grands, riches et pauvres. Ce sont surtout ces derniers qui voient arriver cette fête avec des serremments de cœur.

Ils ne peuvent que jeter un regard sur tout ce qu'ils aperçoivent de beau, d'attrayant et de décoratif. Le père et la mère souffrent en silence et cachent leur peine, mais ils n'en sont pas moins tristes de voir leurs tout-petits privés de bien des choses dont bénéficient les enfants de parents fortunés. Les enfants pauvres ont, eux aussi, droit à leur part de bonheur et ceux qui peuvent disposer de quelques dollars, pour procurer quelques douceurs aux orphelins et aux petits indigents à l'époque des fêtes, accomplissent certes une très belle action.

Déjà à St-Jérôme, de nombreux clubs de bienfaisance et d'aide à l'enfance malheureuse ont fait appel à la générosité des citoyens de notre ville et solliciteront encore au cours de la prochaine fin de semaine. Il faut y répondre avec empressement et bienveillance. Que d'âmes charitables peuvent répandre de la gaieté en ce grand jour de fête. Un petit panier, mais bien rempli; un bas, et des jouets égayent les enfants pauvres là où un foyer n'a pas connu de bonheur une année durant.

Donnons généreusement, donnons de bon cœur pour nos «*amis jérômains qui ne pourront trouver le bonheur d'un joyeux Noël sans notre générosité.*» C'est là d'ailleurs un devoir pour tout catholique.

LE BRUIT A COMBATTRE

Ecrivain dans une publication médicale, M. C. F. Evans, industriel, précise que "parce que le bruit dans l'usine entraîne l'insomnie, une efficacité réduite et une production moindre, la valeur de la diminution du bruit a été démontrée à maintes reprises dans un grand nombre de cas."

Dans cet article, cet industriel note que l'utilisation accrue de dispositifs mécaniques, tout en réglant beaucoup de problèmes, en a provoqué un autre celui du bruit excessif.

Une enquête sur le problème du bruit dans l'industrie menée par deux experts médicaux de l'Université Colgate a révélé que l'installation dans les plafonds de matériaux qui absorbent le son a facilité les communications verbales, aidant à la fois contre-maîtres et ouvriers. On a aussi éliminé l'écho qui jetait de la confusion, rendant plus efficace le fonctionnement de la machinerie. Par exemple, certains travailleurs ont déclaré que depuis l'installation de ces matériaux absorbants dans les plafonds, ils peuvent percevoir plus facilement de légers bruits dans leurs machines, des sons qui les avertissent de cesser de les faire fonctionner avant d'en arriver au point de rupture.

Un surintendant d'édifice a rapporté une réduction de 50 pour cent dans les frais de nettoyage depuis l'installation d'un dispositif acoustique dans les plafonds.

SESSION HISTORIQUE

Nous ne pouvons passer sous silence l'importance au point de vue historique de la dernière session qui vient de se terminer; les changements d'ordre constitutionnel qui l'ont marquée constituent une date marquante dans l'évolution du Canada comme nation.

82 ans après la mise en vigueur du système fédératif, le parlement a adopté les mesures nécessaires pour que le Canada obtienne le pouvoir de modifier sa propre constitution en ce qui concerne des questions relevant de l'autorité fédérale. En outre, une mesure identique a été adoptée aux fins d'obtenir les mêmes pouvoirs pour les questions qui sont du ressort des provinces.

Le parlement a voté également une mesure législative destinée à abolir les appels au Conseil privé et à faire de la Cour Suprême du Canada le tribunal de dernière instance au pays.

Avec ces changements qui passeront à l'histoire du Canada, on y verra attaché le nom de notre éminent et distingué compatriote, le très hon. Louis St-Laurent, premier ministre canadien, que toute la population, par une majorité la plus forte jamais obtenue dans l'histoire canadienne, a élu premier citoyen du pays, administrateur général des biens de l'une des plus grandes nations du monde.

PRESSANT APPEL

Le médecin de l'Unité Sanitaire, le Dr Leclerc, lance un pressant appel à toute la population de St-Jérôme et du comté de Terrebonne afin qu'on retourne au plus vite son obole pour les timbres de Noël reçus et qui serviront à organiser dans notre région, une lutte efficace contre la tuberculose. On veut de plus prendre le plus de radiographie possible au cours des premiers mois de l'année pour un meilleur dépistage de cette terrible maladie qui fait encore trop de victimes dans notre province chaque année.

Que votre contribution au timbre de Noël, si humble soit-elle, parvienne au plus tôt au bureau de l'Unité Sanitaire du comté de Terrebonne, sur la rue Parent, à St-Jérôme. On a besoin de toutes vos amonnes.

Marc Fortin

KINSMEN

Le 18 décembre 1949, à 1 h. 30 de l'après-midi, grande parade qui partira de Saint-Antoine, pour parcourir toutes les rues de la ville avec tous les petits enfants de St-Jérôme, St-Antoine et Ste-Paule.

A 2 h. 30, dans la salle du Marché, on distribuera bonbons et cadeaux à tous les enfants du grand St-Jérôme.

Cette organisation des Kinsmen, de St-Jérôme, est au profit de la Société St-Vincent-de-Paul de St-Jérôme.

Parents! faites-vous un devoir d'amener vos enfants. C'est pour eux que cette fête est organisée!

(9-16)

NOUVELLES DE LA LEGION CANADIENNE

RAPPORT DE L'ASSEMBLEE
DU 7 DECEMBRE 1949

Mardi dernier, au local, avait lieu l'assemblée mensuelle générale de la branche 190 de St-Jérôme. L'assemblée fut ouverte par le camarade Président Paul Prevost à 8:30 hrs p.m. Il y eut d'abord la lecture des minutes suivie des rapports financiers des divers comités en charge d'organisations. Ensuite vint

l'élection du nouveau comité exécutif pour l'année 1950.

Le nouveau comité élu se compose comme suit:

Président: Lucien Brunelle;
1er vice-président: Raoul Gauthier;
Trésorier: Rodolphe Roy;
Directeurs: André Favreau, Margot Forest, Georges Cyphriot, Edmour Cadieux, à suivre à la page 10

Dans la paroisse de Saint-Jérôme

DECES

JOSEPH GRATTON

A Montréal, le 8 décembre, est décédé à l'âge de 46 ans, M. Joseph Gratton, époux de Lucienne Emond. Les funérailles ont eu lieu lundi, en l'église St-Jean de la Croix, et l'inhumation se fit à St-Jérôme.

Dame Vve Apollinaire Ouimet

Le 8 décembre, à l'âge de 70 ans, est décédée à Montréal, Mme veuve Apollinaire Ouimet, née Clémentine Charbonneau. L'inhumation a eu lieu dans le cimetière de St-Jérôme, le 10 décembre.

Tiers-Ordre de Saint François

Lors de la Visite Canonique faite par le R. P. Fabien M. Viens, o.f.m., les membres du Conseil de la Fraternité St-Antoine, dont l'aumônier est M. l'abbé P. E. Perron, ont procédé aux nominations d'un nouveau discretore.

Voici les membres élus. Supérieur: Mme Albert Allaire, ass.: Mme Eugène Thérien, secrétaire: Mlle Anne-Marie Huot, Trésorière: Mlle Marie-Paule Morand, maîtresse des novices: Mlle Marguerite Desjardins, ass. maîtresse des nov.: Mlle Hélène Lauzon, inf.: Mlle Elisabeth Lauzon, sac.: Mme Henri Pelletier, ass.-sac.: Mlle Albina Leclerc, port.: Mme Wilfrid Allaire, discretres: Mme Jos. Desjardins, Jos. Langlois, Louis Bertrand et J. S. Morand.

(comm.)

Une Lubrification Régulière...

et un "resserrage" vous épargneront



... nous verrons à quel point tout est en ordre sous le capot!

Nous faisons l'examen des jumelles de ressorts, des boulons en U, des amortisseurs, des boulons de la carrosserie et des ailes, et de tous les autres organes qui pourraient avoir besoin d'être serrés ou remplacés. Un peu de soin aujourd'hui vous évitera peut-être des réparations plus tard.



Vous roulez avec plus de plaisir dans votre voiture et vous épargnez de l'argent, si vous nous confiez dès maintenant votre auto pour un graissage complet. N'oubliez pas que lorsque ce sont nos mécaniciens qui font le travail, vous pouvez être sûr qu'il est bien fait.



L.-O. Bélair

Distributeur: Plymouth - Chrysler - Fargo

101 RUE ST-GEORGES TEL. 4351 ST-JEROMES, P. Q.

DISTRIBUTEURS DE PIÈCES ET ACCESSOIRES CHRYCO

LIGUE ANTITUBERCULEUSE DES LAURENTIDES

OFFICIERS

Président: Dr L. Turcotte; vice-présidents: Dr F. Leclerc, L. Armstrong; Secrétaire: Me R. LaGarde; Directeurs: Dr L. Milot, Dr P. Grignon, Dr A. Joannette, Dr P. Claveau.

RAPPEL DU COMITE DU
TIMBRE DE NOEL

Plusieurs, parmi la population, ont reçu des lettres du Timbre de Noël avec un montant de deux dollars. Nous remercions bien sincèrement ceux qui ont retourné soit les deux dollars ou soit un montant moindre.

Nous demandons à ceux qui n'ont pas encore répondu de le faire dans le plus court délai; nous acceptons toute souscription si minime soit-elle et vous n'avez qu'à retourner les autres timbres.

Le n'ai plus besoin d'insister sur cette propagande du Timbre de Noël, tous sont au courant de son but, de la manière dont l'argent sera dépensé. Notre idéal

est peut-être trop élevé, mais nous nous proposons de radiographier toute la population du Comté de Terrebonne. Nous voulons que toute personne soit sûre d'un poumon normal et que celle qui aurait même un doute en tuberculose soit traitée. Si un jour nous arrivons à ce résultat, nous aurons le plaisir de voir la tuberculose enrayée; nous verrons nos familles plus saines et exemptes de ce danger continu de contamination par des personnes qui ne connaissent pas la gravité de leur maladie et sèment le bacille de la tuberculose autour d'elles.

Donnez-nous les moyens de vous aider et de voir notre programme se réaliser dans votre propre intérêt.

Encore une fois, merci de votre générosité, n'oubliez pas de répondre à ce message d'aide et de dévouement.

Le Comité du Timbre de Noël,
par Dr F. Leclerc.



CHRONIQUE VISUELLE (PAR L. P. RAYMOND, O.D.)

LA VISION ET LA LECTURE

Les difficultés visuelles doivent attirer notre attention quand un sujet éprouve de l'embarras à lire. Plusieurs cas peuvent être cités pour confirmer que la correction des troubles visuels améliore le travail scolaire.

Cependant la vue ne constitue pas la seule cause de la mauvaise lecture et toute discussion d'un tel problème nécessite l'étude des autres causes possibles.

Voici les plus communes: une intelligence générale faible, de légers défauts visuels, des troubles auditifs, la cécité des mots,

des désordres de personnalité, la nutrition, la santé générale, la dominance manuelle et oculaire, les mouvements d'yeux irréguliers, le bilinguisme, etc.

La plupart admettent que le facteur individuel le plus important dans les troubles de lecture est l'habileté intellectuelle. Les enfants peu doués n'apprennent pas à bien lire. Par contre de jeunes génies, parfois lisent à trois ans. Citons entre autres parmi les génies de Terman, un enfant de cinq ans qui lisait presque 20 heures par semaine. à suivre à la page 2

Examen de la vue 4755 Exercices visuels

L. P. RAYMOND, O.D.
SPECIALISTE OPTOMETRISTE
professeur à l'Université de Montréal

348 ST-GEORGES ST-JEROME

N'OUBLIEZ PAS...

la vente annuelle de dindes,

VENDREDI LE 16 DEC., A 8 H. P.M.

SALLE DU MARCHE

Organisée par les Chevaliers de Colomb, au profit de la FETE DE NOEL pour les enfants pauvres

TIRAGES DE PRIX DE PRESENCE

Les dindes seront exposées dans une des vitrines de M. René St-Vincent, Restaurant et Bowling, rue St-Georges

JEROMI ADES

On ne sera pas surpris de rencontrer nos curés ou nos vicaires, cigare au bec! Ils fêtent tout simplement la naissance du dernier né de St-Jérôme, Ste-Marcelle... C'est un fait extraordinaire ces naissances de St-Antoine, Ste-Paule et Ste-Marcelle de cette paroisse-mère qui compte plus de 115 ans d'existence! Mieux vaut tard que jamais... et St-Jérôme n'a pas fini de se développer! Plus elle gagne en âge, plus elle sera fertile!...

Un propriétaire nous a déclaré récemment: "Les propriétaires ont l'esprit assez philanthropique — ils l'ont prouvé dans le passé — pour ne pas abuser de la nouvelle ordonnance du gouvernement fédéral leur permettant d'augmenter leur loyer. Il y a lieu de s'étonner qu'un si grand nombre de ceux qui ont bénéficié de la générosité des propriétaires en temps de crise s'élèvent aujourd'hui contre eux d'une manière aussi acrimonieuse." — Il faut dire en toute justice pour les locataires qu'ils ont joui d'une générosité "forcée" et que plusieurs ont payé très cher cette générosité de leur propriétaire qu'ils ont trouvée très froide en certains cas ou en certains temps! Nous espérons cependant que les propriétaires en viendront à une entente amicale avec leurs locataires afin d'éviter d'empirer le déséquilibre qui existe entre les deux classes...

Les Conseillers municipaux, malgré qu'ils ne siègent que deux fois par mois, continuent de s'enliser, d'une façon plus rapide maintenant, dans une ignorance crasse de la chose municipale. Il est évident que nous ne visons que le fameux quatuor: après avoir refusé une deuxième fois, sur la demande de notre confrère de Ste-Thérèse, de placer une annonce dans les journaux pour présenter les vœux du Conseil à la population jérômienne, les membres de cette clique politique ont décidé que les plans de l'arena ne sont pas assez complets et que le prix de \$200,000 n'est pas assez élevé. Ils brûlent maintenant ce qu'ils ont adoré: après avoir prêché l'économie et basé leur programme électoral sur l'économie municipale qu'ils entendaient pratiquer après leur élection, ils ne se gênent pas pour dépenser à droite et à gauche, les revenus des Jérômains!...

... et l'échevin Lapointe lui, après avoir jeté les hauts cris et montré du doigt la paille dans l'oeil de son voisin, n'a pas remarqué la poutre dans le sien! On sait que le président de la voirie, après avoir réclamé la destitution et le renvoi du contre-maître de son département, M. Ménard, parce qu'il était TRES INCOMPETENT (il l'a déclaré en plein Conseil), a proposé par la suite l'engagement de M. Gausserand pour effectuer un travail que tous ignorent dans le département. Cependant, la population n'ignore pas que ce nouvel employé municipal reçoit ainsi sa récompense pour avoir organisé la campagne municipale de l'échevin Lapointe!... C'est de la petite politique dont on se souviendra en temps et lieu, M. l'échevin Lapointe! M. Gausserand tant et aussi longtemps qu'il demeurera employé municipal, sera un exemple de la façon dont vous administrez les affaires de la ville!

On apprend qu'un fort mouvement s'organise dans la paroisse Ste-Paule pour hâter la construction du pont de cette paroisse: on voudrait même que la Ville ordonne les travaux dès cet hiver. On sait qu'un référendum soumis aux électeurs de St-Jérôme avait tranché le différend qui existait, à savoir si le pont serait construit à la rue de la Rivière ou à la rue Scott. Le nouveau pont Ste-Paul enjambrera la rivière à la rue de la Rivière telle a été la décision des propriétaires-fonciers. On ne semble pas satisfait de cette décision dans la paroisse voisine; on prétend que le pont à la rue Scott coûtera bien meilleur marché...

Le règlement de Toronto contre les éblouissements — qui est le plus grand bienfait pour les marcheurs depuis l'invention des guêtres — sera mis en vigueur le 1er janvier afin de protéger les piétons contre les "arrosages" par temps humide. La police sera chargée de faire respecter ce règlement qui, d'après le ministre provincial de la voirie, exige que tous les véhicules à moteur soient pourvus de garde-boue appropriés. Voilà une loi qui donnerait de la besogne à notre police si elle était appliquée dans St-Jérôme...

D'ici quelques années, on ne chantera certes plus ce merveilleux paradis de chasse que sont les Laurentides! Au cours de l'automne, il n'y a pas une journée où l'on ne voyait de ces chasseurs carnassiers qui ne tuent que pour le plaisir de tuer, traversant St-Jérôme, leur automobile pliant sous le poids de trois, quatre et même cinq chevreuils. Quand on y verra, il sera trop tard!... Le mal sera fait... nos bois désertés!...

Le gouvernement fédéral vient de passer une loi qui empêchera la vente des "Comics" dans le pays. Les éditeurs de ces revues vont contourner la difficulté en changeant leurs magazines pour des "Love Stories" ou "My True Love", qui font autant de tort aux jeunes et aux moins jeunes...

N'oublions pas d'encourager nos marchands locaux et d'acheter à St-Jérôme tout ce dont on a besoin pour les fêtes.

Marc FORTIN

10% d'escompte au comptant sur toute notre marchandise, tels que:

MONTRES, - ARGENTERIE,
BAGUES ET JONCS,
ETC... ETC...

AUCUN FRAIS SUPPLEMENTAIRE SUR ACHATS PAR VERSEMENTS.

BIJOUTERIE C.-E. MERCIER

302 RUE ST-GEORGES,

TELEPHONE: 4626

SAINT-JEROME, P. Q.



Découpez cette annonce, elle vaut 10%

A LA BIJOUTERIE
C.-E. MERCIER

sur tout achat de marchandise au comptant.

ART

313 rue Labelle, Tél.: 3558 St-Jérôme

Ils n'ont pas de foyer, mais ils étudient...



En attendant que l'Organisation internationale des réfugiés leur trouve des foyers, 2.000 réfugiés se sont inscrits dans les Universités d'Europe. A gauche, une bibliothèque a été installée dans la cave d'un bâtiment bombarde, à droite, un étudiant prépare son repas.

LES GRANDES EMISSIONS DE NOEL A RADIO-CANADA

Radio-Canada fera sa large part dans les réjouissances qui accompagneront, comme tous les ans, les grandes fêtes de l'année. Le réseau français, en particulier, offrira à ses auditeurs une série variée d'émissions pendant les semaines de Noël et du Jour de l'An. On entendra les plus beaux airs d'autrefois, le récit des événements que la chrétienté célèbre ou l'évocation de légendes anciennes.

La veille de Noël, soit le samedi, on entendra à 11 heures, un récit d'une demi-heure des *Disciples de Massenet*, et, à 11 h. 30, des *reportages* sur les préparatifs de la fête à Montréal, Québec et Chicoutimi.

A minuit, Radio-Canada diffusera, comme par le passé la messe qui sera célébrée dans la chapelle du Grand Séminaire de Montréal.

Quant au programme du jour de Noël, il se composera entièrement d'émissions inédites qui se succéderont depuis 8 heures le matin jusqu'à minuit.

Signalons dans la matinée, à 8 h. 15, les souhaits des anciens combattants hospitalisés à l'hôpital Queen-Mary, à Ste-Anne-de-Bellevue, à St-Hyacinthe et à Québec.

A 9 heures, un récit de Mme J.-L. Audet nous racontera un dépouillement de l'arbre de Noël.

A 9 h. 30, une émission qui nous transportera dans tous les pays du Commonwealth, et qui sera suivie, à 10 heures, par le

message de Sa Majesté le Roi.

A 10 h. 30, on entendra le *carillon de la Tour de la Paix* du Parlement dans un programme composé de noëls canadiens.

A 10 h. 45, quatre écrivains nous présenteront des *Images de Noël au Canada français*. Ce sont Mesdames Lucette Robert et Charlotte Savary et MM. Léon Trépanier et Jean Sarrazin.

A 11 h. 30, on entendra un concert de la Chorale lithuanienne et, à midi, *Les Bergers de Bethléem*, une évocation musicale de la naissance du Sauveur, que l'on doit à la BBC.

A 12 h. 45, le président du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada, M. A. D. Dunton, fera ses souhaits aux auditeurs.

Dans l'après-midi, encore, à 2 h. 30, signalons une autre évocation de la *Nativité*, qui a pour auteurs Cita et Suzanne Mallard; à 4 heures, un *concert symphonique*, sous la direction de Roland Leduc.

Dans la soirée, à 6 h. 30, l'adaptation d'un *conte de Noël* de Charles Dickens, préparée par le service français de la BBC.

A 7 h. 30, *La Dernière visiteuse*, conte de Jérôme et Jean Tharaud, adaptation de Lilliane Dorsenn.

A 8 heures, une émission de grande variété qui réunira plusieurs interprètes réputés sous le titre: *Noël à Radio-Canada*.

A 9 h. 30, Roland Leduc offrira un programme spécial à l'émission des *Petites symphonies*. On entendra la symphonie des

jouets de Haydn et la suite *Ma Mère l'Oye* de Ravel.

A 10 h. 15, une *Lettre d'une Parisienne* nous décrira les réjouissances dans la ville lumineuse et, à 10 h. 30, on retransmettra le message de sa Majesté le Roi.

PRÊTS d'argent

\$50 - \$100 - \$300 - \$500 OU PLUS

Prêts accordés sur votre propre signature. Pas besoin d'endosseurs ni de garanties négociables. Le service est prompt et courtois à la HFC. Voyez le tableau — Remboursements échelonnés suivant vos possibilités. Téléphonez ou venez vous-même aujourd'hui.

Montant du prêt	No de mois	Versement mensuel
\$101.68	6	\$18.00
\$214.79	12	\$20.00
\$490.46	18	\$32.00
\$700.58	24	\$36.00

La plus importante, la plus ancienne maison de prêts personnels, au Canada DE L'ARGENT QUAND VOUS EN AVEZ BESOIN

HFC HOUSEHOLD FINANCE
M. Mousseau, gérant
403 rue St George
Deuxième étage Téléphone 5640
ST JEROME, P.Q.
Heures de bureau: 9 h 30 à 5 h sur rendez-vous
Prêts consentis aux citoyens des villes voisines
après une 71 années d'expérience

Théâtre Molson

A son émission du lundi 19 décembre, le Théâtre lyrique MOLSON donnera une version radiophonique de la charmante opérette "Rose-marie", dont les rôles principaux seront interprétés par Marthe Lapointe et Fernand Martel.

Comme d'habitude, l'orchestre Molson sera sous la direction de Jean Deslauriers; Albert Duquesne sera le narrateur, et Roger Baulu, l'annonceur.

Le "Théâtre lyrique Molson" est radiodiffusé chaque lundi soir, de 9 à 10 heures, par le réseau français de Radio-Canada. Pour assister aux émissions, données de la scène de l'Auditorium du Plateau, à Montréal, on se procure des billets en écrivant au "Théâtre lyrique Molson", boîte postale 7200, Montréal, sans oublier de joindre à chaque demande une enveloppe affranchie et adressée au nom du destinataire.

Théâtre Ford

A l'occasion de NOEL, le Théâtre FORD présentera à la radio, le jeudi 22 décembre, une version inédite de la délicieuse féerie "La Belle et la Bête". La narration et les dialogues de cette émission tout à fait spéciale ont été confiés à André Audet, auteur montréalais bien connu dans le domaine de la radio et du théâtre.

Tout le monde aimera entendre cette délicieuse histoire remplie d'imprévu, de mystère, de poésie, d'amour et de fantaisie, qui se déroule dans le cadre pittoresque de la vieille France. Les principaux rôles seront interprétés par Marjolaine Hébert, Henri Nobert et Gaston Dauriac.

Comme le savent tous les radiophiles, le Théâtre FORD est commandité par la société canadienne Ford et radiodiffusé chaque jeudi soir de 9 à 10 heures, par le réseau français de Radio-Canada.

A Radio-Carabin

Roche et Aznavour, fameux duettistes parisiens, seront les invités d'honneur à Radio-Carabin le 21 décembre.

Ces deux chanteurs se sont rencontrés par pur hasard une après-midi de 1942, alors qu'ils étaient tous les deux artistes à un programme de la radio française. La standardiste, par erreur, annonça les deux ensemble et ils entrèrent en scène avec une confusion qui se changea vite en un duo rythmé. Et voilà, depuis... ils sont inséparables. PIERRE ROCHE dirigeait le "Club de la Chanson" et "l'Ecole du Music-Hall" à Paris. AZNAVOUR jouait dans les revues et la comédie depuis l'âge de neuf ans. En 1944, ils commencèrent à écrire leurs propres chansons, dont la première fut "J'AI BU" qui obtint le grand prix du disque en 1947, interprétée par Georges Ulmer. Leur but est d'écrire une chanson pour chaque grande vedette. Ils ont chanté à Paris dans tous les music-halls, les cabarets, les casinos de France, de Belgique, la Suisse romane, à New-York au Cafe Society ainsi qu'à Québec et à Montréal. Leurs projets immédiats: Chanter en Amérique du Sud, Afrique du Nord, Liban et monter une revue musicale.

Cette semaine, nous retrouvons Circulaire, le bonhomme qui parle à la troisième personne, en grande confiance avec sa petite amie Crecelle. D'autre part, notre as comique, Roger Garand manifeste la patience d'un ange vis-à-vis sa femme au sujet de cadeaux de Noël.

Pour l'écoute de Radio-Carabin, chaque mercredi à neuf heures, le réseau français de Radio-Canada et les postes affiliés.

PLAISIR ET JEU

Les enfants doivent pouvoir se livrer en pleine liberté aux jeux et sports en plein air. Il leur faut courir, sauter, gambader, grimper, afin d'assurer à leur organisme un développement sain et à leur esprit un épanouissement normal.

NOS FUTURES ETOILES



Denise Charlesworth, mezzo-soprano, de Saint-Boniface, Manitoba, et Deni Ciracco, baryton, de Thorold, Ontario, seront les prochains concurrents du concours national NOS FUTURES ETOILES que l'on entendra au réseau Français de Radio-Canada, le dimanche 18 décembre, à 9 heures du soir.



... et une douzaine d'œufs... les gros, les 'A'... C'est tout, merci."

IL AURAIT peut-être fallu une heure à Mme Gouin pour faire tous ses achats... mais trois minutes ont suffi — grâce au téléphone.

Pour la ménagère, toujours affairée, le téléphone est un bienfait. C'est un peu comme une paire de mains supplémentaires — ou deux pieds de plus pour les "commissions" et les petits voyages d'urgence chez le marchand du coin. Le téléphone, à tout égard, est une précieuse commodité.

Il n'est donc pas étonnant que nos abonnés soient chaque jour plus nombreux, et que les demandes d'abonnement aient atteint un chiffre sans précédent. Nous aimerions fournir ce service à tous ceux qui en ont besoin, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin — et nous continuerons de nous efforcer d'atteindre cet objectif.



LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL DU CANADA



T.G. BRIGHT (QUÉBEC) LTÉE, LACHINE



Qualité

Au-Delà

Du Prix!

Chaque appareil 'ROGERS MAJESTIC' incarne...

- La plus haute qualité,
- La meilleure performance,
- La plus grande sécurité,
- Construits pour le plaisir des auditeurs en vue d'une satisfaction durable.

Tout le monde

le dit,

moi, je préfère!

Rogers Majestic

RADIO PHONOGRAPHE

COMBINE, MODELE R-269

\$199.50

Le tout nouveau changeur de disques automatique à essieu unique, dans un tiroir coulissant.

Aiguille semi-permanente et bras de tonalité exceptionnellement léger. Vaste compartiment pour discothèque. — Antenne à même.

ENTREZ LES VOIR CHEZ VOTRE MARCHAND AUTORISÉ:

TEL.: 4732

C. FRECHETTE

Radiotechnicien
Diplômé

229, RUE SAINT-GEORGES,

St-Jérôme

Rés. 445, ave. Parent

Téléphone 42-w

69 RUE ST-PIERRE

J.-E. SAVARD

Marchand de

MEUBLES, PRELATS, TAPIS

Terrebonne, P. Q.

Téléphone 218

96, RUE PRINCIPALE

ERNEST PICHE

Entrepreneur Electricien

Vente et service: "FRIGIDAIRE"

Sales & Service

Ste-Agathe-des-Monts

TEL: 3973

MAGASIN EXCLUSIF

AMEUBLEMENT AU COMPLET

Lingerie pour dames et demoiselles

Réfrigérateurs — Machines à laver — Fourneaux

Termes faciles — Votre crédit est bon

Gérant: M. Hébert

329, RUE LABELLE,

St-Jérôme

Téléphone 617-r-5

BELISLE & FRERE

Magasin Général

St-Janvier, P. Q.

Téléphone 117

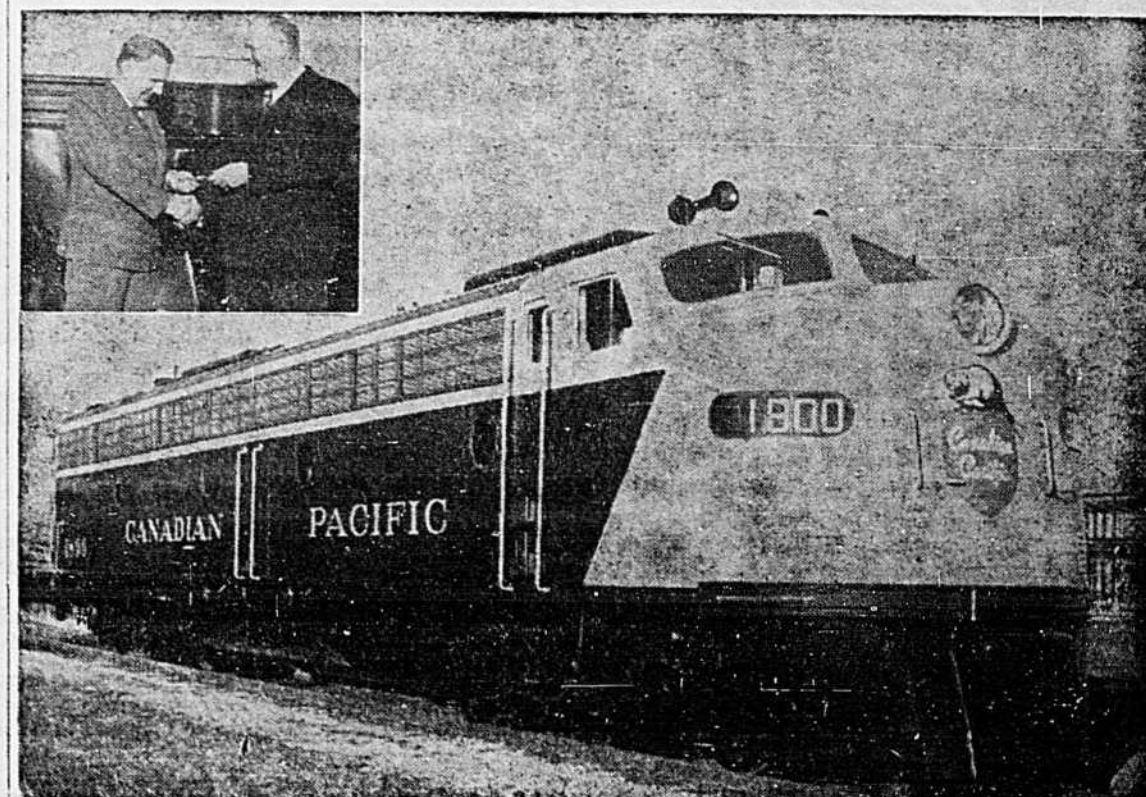
G. VAN CHESTEING

SPECIALITE: Service et Vente du réfrigérateur "Kelvinator", domestique et commercial

radios, laveuses, accessoires électriques.

St-Jovite, P. Q.

Les plus puissantes Diesels au Canada



Une locomotive diesel géante, à lignes aérodynamiques, la première du genre à être affectée à un service de trains-voyageurs au Canada, a été remise, ces jours derniers, à M. N. R. Crump, vice-président du Pacifique Canadien, par la direction de General Motors, service de la force motrice électrique, à La Grange, Ill.

Cette puissante machine de 2.250 chevaux fait partie d'une commande de trois semblables qui serviront à compléter la désolisation du service de trains-voyageurs Montréal-Boston. A l'occasion de la livraison officielle de la locomotive au Pacifique Canadien, M. C. R. Osborn, à droite dans le médaillon, vice-

président de General Motors et directeur du service de la force motrice électrique, a remis à M. N. R. Crump, à gauche, un levier de commande de locomotive plaqué or et portant une inscription rappelant l'événement... (Photo Pacifique Canadien).

Causerie Lapalme

suite de la page 1

Malgré le crime de lèse-majesté que nous commettons en touchant aux Seigneurs du Québec (Seigneurs de Québec, tavernes et autres lieux retournons à la bataille constitutionnelle. Mettons de côté les arguties de la procédure pour nous en tenir aux faits. Vous avez tous pris connaissance des arguments d'ordre légal technique que de chaque côté on a lancés. Essayons maintenant de concrétiser tout à la lumière des derniers événements.

Le parlement fédéral vient d'abolir les appels au Conseil Privé, de faire de la Cour Suprême le tribunal le plus élevé et de se faire accorder le droit d'amender lui-même la constitution en matière fédérale.

Ceci, c'est la situation présente. Quelle était la situation avant ces changements?

Avant ces lois, le Conseil Privé était l'arbitre suprême. Il était il y a cinq ans, il y a trois ans, il l'était cet été pendant les élections. M. Duplessis voulait le garder et le voudrait encore. Or, depuis cinq ans, depuis quatre ans, cette année, M. Duplessis a toujours continué à affirmer qu'Ottawa violait la constitution. Pourquoi alors depuis cinq ans ne s'est-il pas adressé au Conseil Privé? C'était son devoir de le faire s'il était sincère. Il avait l'obligation morale de protéger la province contre qui que ce soit. Il ne l'a pas fait. En perdant cette institution qu'est le Conseil Privé que perd donc la province de Québec au point de vue constitutionnel? Rien, puisque M. Duplessis lui-même rendait cette institution inutile.

Il ne s'est pas adressé au Conseil Privé parce que celui-ci aurait depuis longtemps réglé la question constitutionnelle et que cela aurait privé M. Duplessis de la chicane dont il a besoin pour régner à Québec.

Au point de vue légal, seul Ottawa avait le droit d'abolir ses appels en vertu d'une décision du Conseil Privé lui-même. Le parlement fédéral a donc agi selon la loi et selon la jurisprudence. Pour remplacer ce tribunal impérial, le parlement a désigné la Cour Suprême dont l'institution n'a jamais rien violé puisque la constitution elle-même en autorisait la création.

Avant les derniers changements, c'était donc Londres qui nous jugeait. Dorénavant, des Canadiens prendront la place des Anglais.

Jusqu'ici, c'est la Cour Suprême qui, dans la majorité des cas, a donné raison aux minorités, mais ceci n'empêche pas M. Antoine Rivard, "héritier présomptif", comme dit M. Rinfret, du royaume de Québec et de l'Unghava, de ne pas croire à l'impartialité de ses juges. M. Rivard, quand il dicte sa biographie romancée, revue, corrigée et grossie au magazine McLean's ne craint pas la Cour Suprême puisqu'elle lui a valu des victoires dont il se vante démesurément.

Pour la constitution cependant, il rejette la Cour Suprême. Il la rejette pour des raisons infamantes. Eh bien! si les juges de la Cour Suprême n'ont pas droit à notre confiance parce qu'Ottawa les nomme, que faut-il penser des juges nommés par M. Duplessis et qui vont applaudir publiquement un discours politi-

que et électoral de M. Antoine Rivard dans un endroit dit non politique? Les juges de la Cour Suprême, précisément parce qu'ils sont nommés par Ottawa, ne nous ont pas habitués à de telles choses. Il me semble que dans les circonstances où se trouvait M. Rivard, il était déplacé pour lui de faire la leçon aux autres. De plus, puisqu'on a, dans une feuille duplessiste, attaqué le père de M. Edouard Rinfret, n'avons-nous pas le droit de demander à M. Rivard si le juge Rivard, son père, était un juge partial parce qu'Ottawa l'avait fait monter jusqu'au banc de la Cour d'Appel?

Passons maintenant aux amendements à la constitution. Avant la dernière modification, quels étaient les droits réels, réalisables, effectifs, exécutoires, des provinces en matière d'amendement? Dans la pratique, elles n'en avaient aucun. C'est Londres qui amendait la constitution et c'est Londres qui l'a amendée une douzaine de fois sans occuper des provinces ni de leurs protestations. Le parlement impérial est même allé jusqu'à dire en 1943 qu'il ne se reconnaissait pas le droit de refuser une demande du parlement canadien. Répétons: Londres seul amendait sans le consentement des provinces et sur la seule demande du parlement canadien. Personne ne peut nier cela.

Si cela n'est pas vrai, pourquoi M. Duplessis n'a-t-il pas bloqué à Londres même la dernière législation fédérale? C'est par un tel argument tiré de l'absurde qu'on voit à quel point les provinces étaient démunies, en cette matière, de tous droits réels, réalisables, effectifs, exécutoires.

Avant l'amendement, les provinces, lorsqu'il s'agissait d'amender la constitution, étaient donc exactement à zéro. Cela, c'est la situation d'hier.

Quelle est celle d'aujourd'hui? Aujourd'hui, les provinces sont invitées à définir conjointement avec Ottawa les modalités relatives aux amendements futurs. Parties de zéro, elles deviennent, grâce à Ottawa, et avec lui, les remplaçants, les successeurs du parlement impérial. Ce sont elles qui, avec Ottawa, vont dorénavant décréter que les amendements constitutionnels se feront de telle ou telle façon. Londres ne parlera plus; les provinces auront la parole, chose absolument nouvelle pour elles depuis 82 ans de confédération. Elles vont devenir, avec Ottawa, les maîtresses de la constitution.

L'occasion est donc là, présente et magnifique pour elles, de faire quelque chose, d'être les créatrices d'un ordre constitutionnel nouveau. Vont-elles la rater, cette occasion? Et la nôtre en particulier, va-t-elle passer près du pouvoir qui lui est offert sans qu'elle s'en saisisse pour l'exercer?

Voyez-vous maintenant comme il nous aurait été facile de devenir les centralisateurs qu'on nous accuse d'être? Si nous l'avions voulu, nous aurions pu demander à Londres d'amender la constitution à notre gré et Londres l'aurait fait dix fois, vingt fois, selon le nombre de nos demandes. Nous n'étions pas obligés de consulter les provinces, car Londres l'avait ainsi décrété. Les Pères de la Confédération avaient eux-mêmes fait la même chose. Je ceci, ni M. Rivard, ni M. Rinfret, ne peuvent le nier. Ils ont publié, en effet, comme semble l'oublier M. Rivard, que les Pères de la Confédération ne sont pas morts tous ensemble dès l'instauration de la confédération est née. Ils n'avaient rien de cet insecte qui

meurt aussitôt son œuvre de vie accomplie! Au contraire, les Pères de la Confédération ont continué à vivre après 1867, ils ont même continué à siéger à Ottawa et ils furent les premiers à amender notre constitution sans s'occuper des Duplessis du temps.

Nous ne voulons pas que cette pratique constitutionnelle soit celle de l'avenir. Nous voulons que dans un Canada plus grand et plus complexe les provinces soient véritablement des partenaires. Nous aurions pu les ignorer si nous avions désiré remplacer intégralement le parlement impérial et rien n'aurait pu nous en empêcher. Au lieu de cela, nous les invitons à partager le pouvoir d'amender qui vient de nous être dévolu.

N'est-ce pas là un pacte à conclure entre les provinces et nous? En 1867, il n'y eut au bas de la loi qu'une signature, celle de la Reine Victoria. Cette fois-ci il y aura celles d'Ottawa et des provinces.

Mais, me direz-vous, que signeront-elles? A quoi souscriront-elles?

Avant de répondre à cette question, je dois admettre qu'il serait inutile pour les provinces de signer si le gouvernement fédéral se présentait devant elles avec une formule qu'il voudrait imposer. Elles auraient raison de protester. Mais puisqu'il a pris la peine de les inviter à discuter ce problème difficile, nous pouvons être certains que les choses ne se passeront pas ainsi. D'ailleurs, l'insistance qu'il a mise dans le passé à demander des contre-propositions à M. Duplessis nous fait croire qu'il insistera dans le même sens si sa propre formule n'est pas admise.

Plaçons-nous donc dans la position du fédéral et des provinces: les gouvernements de tout le pays auront à trouver une formule acceptable à tous, formule selon laquelle la constitution canadienne pourra être amendée quant aux droits provinciaux. En d'autres termes, comment, à l'avenir, devra-t-on procéder pour amender la constitution en matière provinciale?

Pour mieux concrétiser la question, imaginons deux formules absolument divergentes et qui, quoique hypothétiques, sont du domaine du possible. Je ne veux pas cependant leur donner un caractère de probabilité.

Supposons qu'Ottawa propose la formule suivante:

"Pour les fins d'amendements en matière provinciale, le parlement fédéral pourra amender la constitution si sept sur dix des provinces le lui demandent".

Je simplifie cette formule à dessein pour mieux lui donner un caractère pro-fédéral dans le sens que lui donneraient les anti-fédéralistes. Vous remarquerez en effet qu'il n'est pas tenu compte dans cette formule des quatre grandes divisions géographiques et ethniques du pays, à savoir: Québec, Ontario, les Maritimes, l'Ouest. Il y a donc de la place dès le début pour un compromis qui, tout en offrant plus de garanties, pourrait tout de même garder une certaine flexibilité.

Supposons maintenant que Québec ne soit pas satisfait de cette proposition. Que devrait faire son gouvernement? Claquer les portes et s'en aller? C'est précisément cela que tout le monde le supplie de ne pas faire. Son devoir, c'est de proposer son tour une formule. Laquelle, à défaut de l'autre? Vu les déclarations échevelées des chefs de l'Union Nationale, il est dif-

ficile d'imaginer ce que ferait notre délégation. Choisissons cependant une formule plus ou moins intransigeante qui se résume-rait ainsi:

"Le parlement fédéral ne pourra amender la constitution sans le consentement de toutes les provinces quand il s'agira de l'éducation, de la langue, du bien-être social et du travail. Dans tous les autres cas, il suffira du consentement de sept provinces".

Ces deux formules opposées l'une à l'autre vous démontrent combien difficile est la tâche de gouverner un pays comme le nôtre. Il est vrai cependant que tout au cours de la démonstration que je vous fais, nous nous promenons un peu dans le noir car jusqu'ici les gouvernements fédéral et provinciaux n'ont pas voulu lever le voile sur ce qu'ils entendent présenter à la conférence. Nombreux sont ceux qui croient qu'un peu de clarté devrait nous être donnée sur ce problème avant le jour où s'ouvriront ces assises historiques. En ce faisant, nos gouvernements pourraient connaître les réactions de nos juristes, de la presse, et du public en général.

Restons-en donc aux formules imaginaires apportées ici comme exemples.

Je suis certain qu'instinctivement, comme Canadiens-français, vous êtes portés à regarder de plus près la dernière formule, c'est-à-dire celle que j'attribue arbitrairement à la province de Québec car en face de ce qui nous touche le plus, soit la langue et l'éducation, vous donnez au consentement unanime une valeur de protection absolue. Il ne faut pas, cependant, oublier deux choses très importantes.

La première, c'est que les autres provinces auront leur mot à dire et qu'elles présenteront probablement des propositions différentes. Il faudra donc en arriver à un compromis. Or, les compromis ne résultent pas ou, du moins, résultent rarement de l'intransigeance.

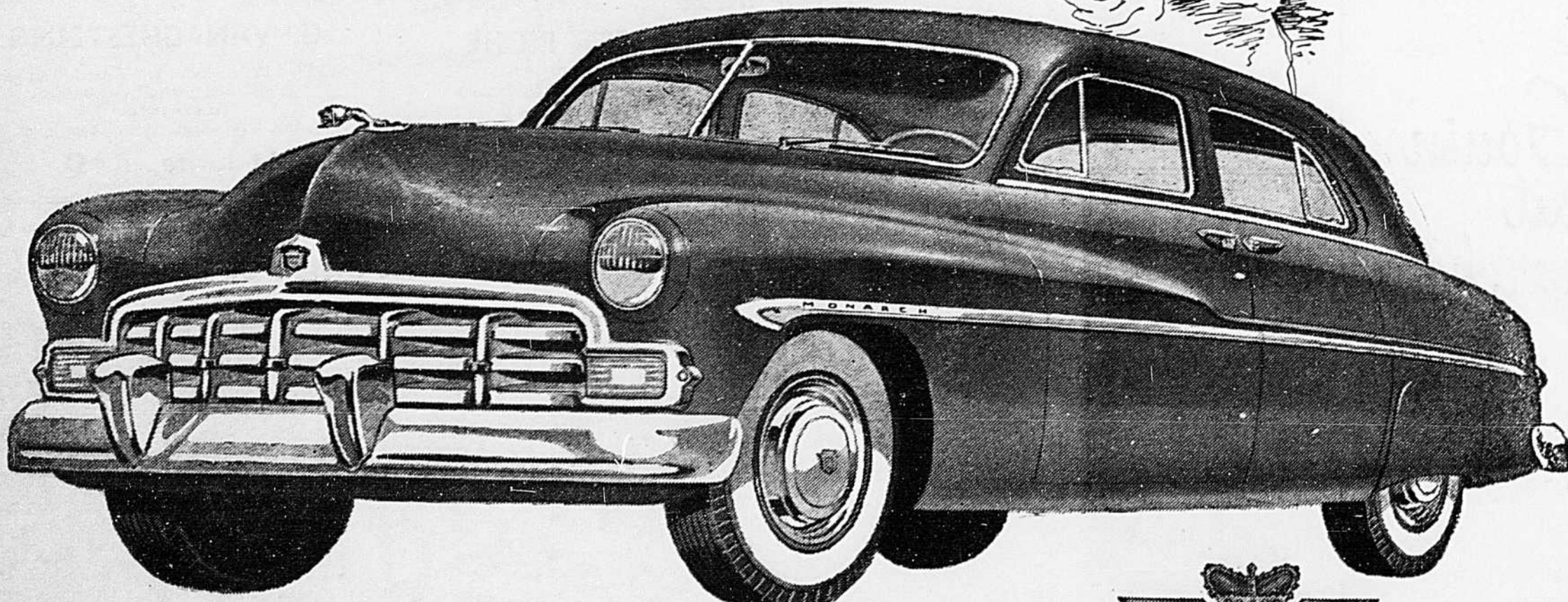
La seconde, c'est que les Canadiens-français qui se plaignent souvent du fait que l'on veuille faire du Québec une "réserve" ne doivent pas eux-mêmes élever autour de leur province un mur les séparant du reste du Canada, et en particulier de leurs frères vivant dans les autres provinces.

Or, si présentement nous en sommes à décider seulement de quelle manière nous devons nous y prendre pour amender la constitution, un jour viendra où nous aurons besoin d'amender cette même constitution. L'une des demandes qu'il appartiendra aux Canadiens de faire, ce sera celle qui aura trait à la langue

suite à la page 8

Plus belle que jamais

LA NOUVELLE ET PUISSANTE
Monarch
de 1950
MAINTENANT EN MONTRE!



"Une véritable merveille!"... c'est ce que chacun dit de la nouvelle Monarch de 1950; mais les mots ne lui font pas justice et ce n'est qu'en la voyant que vous l'apprécierez à sa juste valeur.

Vous verrez une grille et des feux de stationnement aux dessins nouveaux et imposants... d'attrayantes nouvelles couleurs et une riche texture... un tableau de bord absolument nouveau... et des garnitures et accessoires nouveaux et luxueux. Vous trouverez de nouvelles poignées de portières à bouton-poussoir... de nouvelles serrures rotatives, fonctionnant positive-

ment... une banquette AV dotée de ressorts Select-O-Matic distinctifs et rembourrée de caoutchouc spongieux. Conduisez-la et vous serez émerveillé par le confort et le relâchement qu'elle vous procure grâce à son insonorisation nouvelle (rendue possible par une couche de Fiberglas isolant complètement le toit et le tablier contre le bruit et la chaleur) et à la puissance de son moteur de 110 CV au roulement incroyablement doux.

Par suite de ses innombrables perfectionnements, vous serez plus fier que jamais de posséder une Monarch de 1950... "plus belle que jamais".



Préférez-vous dans une
Monarch
de 1950



VOYEZ LA NOUVELLE MONARCH DE 1950 CHEZ UN DÉPOSITAIRE!

Simard Automobile Inc.

MONTEE MONTIGNY,

TELEPHONE: 3583

SAINT-JEROME, P. Q.

Les rennes sont les
coursiers indispensables
du Père Noël

Le vin blanc
de table

est l'auxiliaire irremplaçable
d'un dîner des Fêtes

Les Vins Bright... Ça c'est Vraiment Bon!



T. G. Bright (Québec) Ltée, Lachine

Chacun y gagne!
**POSTEZ VOS
ENVOIS DE
BONNE HEURE**
pour Noël

Date finale pour
la distribution locale

17 DÉC.

Allouez PLUS DE TEMPS
pour les envois à l'extérieur

**PAS DE DISTRIBUTION
LE JOUR DE NOËL
NI LE 26 DÉC.**

Les employés de la poste passeront
le congé de Noël dans leurs familles

Publié avec l'autorisation
de l'honorable G. Edouard Rinfret, C.R., M.P.
ministre des Postes

25,000 EMPLOYÉS SUPPLÉMENTAIRES AUX POSTES

Une fois de plus les rouages du service postal canadien ont été ajustés pour faire face à ce qui sera peut-être la période des Fêtes la plus occupée de son histoire.

Plus de 25,000 aides temporaires, le plus grand nombre engagé jusqu'ici, viendront prêter main-forte aux employés des bureaux de poste pour manutentionner l'énorme courrier de Noël que l'on prévoit pour 1949.

Comme le jour de Noël tombe un dimanche cette année, le lendemain, lundi 26 décembre, sera fête légale. Il n'y aura pas de distribution du courrier ce jour-là. Il importe donc de rappeler qu'il faudra de toute nécessité "poster d'avance", si nous voulons que les millions de lettres, de cartes de souhaits et de colis de Noël puissent être distribués à temps.

Les envois de Noël aux États-

Unis doivent être mis à la poste avant le 9 décembre et ceux qui sont destinés à la distribution locale, pas plus tard que le 17 décembre. Il faut allouer plus de temps pour les envois destinés à des endroits éloignés du Canada.

Le Ministère exhorte le public à bien s'assurer que toutes les correspondances sont correctement adressées et suffisamment affranchies, que tous les colis sont bien emballés, bien enveloppés dans plusieurs couches de papier d'emballage épais, et ficelés solidement par plusieurs tours de forte ficelle. On recommande également au public de ne mettre à la poste que des objets qui ne se casseront, ni ne se saliront, ni ne s'endommageront durant la transmission, ni qui endommageront les autres objets contenus dans les mêmes sacs à dépêches.

ASSEMBLÉE MENSUELLE DE L'EXECUTIF D'ETAT DES C. DE C.

Samedi dernier avait lieu à l'Hôtel Queens l'assemblée mensuelle de l'Exécutif d'Etat des Chevaliers de Colomb de la province de Québec, sous la présidence du Délégué d'Etat, Monsieur le Juge T.A. Fontaine.

Une résolution de félicitations a été adoptée à l'occasion de la récente nomination, comme prélat domestique, de Monsieur le chanoine Irénée Gervais, aumônier diocésain des Chevaliers de Colomb de Joliette.

Le trésorier d'Etat, Me Fabio Monet, C.R., a fait rapport au sujet des récents octrois de bourses accordées dans le cours de l'automne. La liste complète en sera publiée tout prochainement.

L'Exécutif d'Etat a également adopté une résolution autorisant une souscription en faveur de monsieur l'abbé Léo Bouillé, de Québec, assistant-aumônier d'Etat, à l'occasion de son prochain voyage en Europe.

Le Délégué d'Etat, monsieur le Juge Fontaine, a annoncé l'ouverture d'un nouveau conseil de Chevalier de Colomb à Chandler. Une initiation aura lieu à cet effet au Conseil de Causapscal, le 4 décembre prochain. Il a également reçu, ces jours derniers, de Me Lucien Béliveau, C.R., député du district No 22 à Montréal, une requête d'incorporation concernant la fondation d'un autre Conseil des Chevaliers de Colomb à Cartierville.

Grâce à la courtoisie de la société Radio-Canada, monsieur le Juge Fontaine, en sa qualité de

député d'Etat, adressera ses souhaits et ses vœux aux 60,000 chevaliers de Colomb de la province de Québec ainsi qu'au public en général au poste CBF le 31 décembre prochain, de 12.00 hres à 12 h. 15 p.m.

Le prochain conférencier de l'Ordre, au poste CKAC, le 9 décembre courant, à 10 h. 30 p.m., sera l'abbé Maurice Dery, professeur au Séminaire à St-Hyacinthe et aumônier diocésain des Chevaliers de Colomb de St-Hyacinthe. Le thème de sa conférence sur le communisme sera le suivant: "La Pensée de l'Encyclique Divini Redemptoris".

Bernard Bédard.

CONSEIL PRATIQUE

— Si vous le pouvez, restez chez vous un jour ou deux quand vous avez un rhume.

GILBEY'S
Bond 5
Rye Whisky Canadien
Distillé et embouteillé par la Cie
W. & A. GILBEY LIMITED

QUE PENSER DE LA FERTILISATION DES LACS

Dans certaines régions des États-Unis, on est parvenu à augmenter de façon appréciable la productivité des lacs au moyen d'engrais chimiques. Il n'est pas encore démontré cependant que cette pratique peut s'appliquer avec succès dans nos lacs du Canada.

Pour comprendre la limite d'emploi des engrais chimiques dans nos lacs du nord, il importe de bien connaître la façon dont les fertilisants exercent leur influence dans l'eau. Ainsi la truite, pour croître normalement, a besoin de protéines, de graisses, de sucres, de sels minéraux, etc., produits qu'elle obtient en mangeant des insectes, des vers, des crustacés, et en se nourrissant d'organismes microscopiques désignés sous le nom de plancton animal. Le plancton, à son tour, s'alimente de bactéries et d'organismes végétaux microscopiques, dont le développement est conditionné par l'absorption de divers éléments tels que: carbone, oxygène, phosphore, sels minéraux, etc. Or ce sont précisément ces éléments que l'on trouve dans les engrais chimiques. Lorsqu'on fertilise un lac, il ne faut pas s'attendre de voir la truite accourir sur les bords et se précipiter sur les engrais chimiques pour s'en nourrir directement. Non, car les engrais, avant qu'ils puissent servir de nourriture aux poissons, doivent passer par toute une série de transformations dans les organismes inférieurs, plantes ou animaux microscopiques. Il ne faut pas non plus s'attendre à voir un accroissement soudain de la végétation herbacée, bien que ceci puisse se produire dans certains cas. Il importe donc de se rappeler que le seul rôle des engrais chimiques consiste à favoriser le développement des organismes végétaux microscopiques, qui à leur tour servent de nourriture aux organismes ani-

maux. La multiplication elle-même des organismes végétaux microscopiques dépend de plusieurs facteurs, entre autres la température de l'eau et l'intensité de la lumière." (Quatrième rapport de l'Office de Biologie, Québec, 1946. P. 72.)

Nos lacs du Canada sont recouverts d'une couche de glace pendant plusieurs mois de l'année, si bien que la lumière solaire ne pénètre dans l'eau que pendant un temps relativement court. De plus, plusieurs de nos lacs du nord ont une eau fortement colorée. Or cette coloration empêche également la pénétration de la lumière. D'après des études faites en 1947 sur les lacs du parc Algonquin en Ontario (SYLVA, vol. 4, no 2, p. 25-32, 1946), "la zone de surface favorable à la croissance des phyto-organismes varie de trois à vingt pieds environ, suivant que l'eau est fortement colorée ou transparente. Ainsi il est probable que, dans les lacs dont les eaux sont fortement colorées, l'emploi d'engrais chimiques n'augmenterait pas sensiblement leur productivité, étant donnée la faible intensité en profondeur de l'énergie lumineuse nécessaire au développement des algues."

Sous presse:

Un nouveau livre du Chan. Groulx

Les Editions de l'Action Nationale annoncent qu'elles publieront d'ici quelques semaines un nouveau livre du chanoine Lionel Groulx, le président de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française.

Le livre sera consacré à une question de brûlante actualité: l'indépendance du Canada.

La dernière oeuvre du chanoine Groulx date de 1944 (Notre Maître le Passé, III). Après ce silence de bientôt six ans, le public aura hâte de lire une oeuvre importante, qui traite d'un problème ardemment discuté depuis des mois dans la politique canadienne.

"L'INDEPENDANCE DU CANADA" paraîtra quelques jours avant Noël et sera mis en vente immédiatement. On peut commander tout de suite son exemplaire aux Editions de l'Action Nationale, 422 est, rue Notre-Dame, Montréal (M-Arquette 2837).

SEULEMENT 7 JOURS D'ACHAT D'ICI NOEL Profitez de nos modes de paiements 10 % COMPTANT

**TUDOR*
PLATE**
per. le. Orfèvres d'Ontario
C. mmunt.

*Ce qu'il y a
de mieux
pour le prix!*

SERVICE DE 34 PIÈCES POUR HUIT
\$35.75

- 8 Couteaux à Dessert
- 8 Couteaux à Trancher
- 8 Fourchettes
- 8 Cuillères
- 1 Couteau à Bœuf
- 1 Couteau à Saumon



**ACHETEZ
MAINTENANT**
pendant qu'il y en a

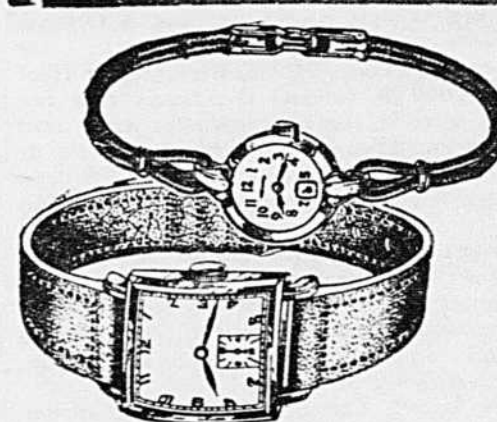
MISS AMERICA
17 rubis
Bracelet
ophtidien

DIRECTOR
17 rubis
Bracelet extensible

✓ Choisissez votre
BULOVA

Votre choix
\$37.50

Bijouterie à crédit



Mouvement
Suisse
15 pierres
SPECIAL
\$19.75
\$2.00 comptant
\$1.00 par
semaine



Notre actif le plus important

NE FIGURE PAS À NOTRE BILAN

C'est la grande famille des employés de la B de M... près de 10,000 hommes et femmes au service de plus d'un million et demi de Canadiens dans toutes les sphères de la vie, de l'Atlantique au Pacifique.

Ce sont ces gens qui forment la B de M — ils constituent "notre actif le plus important", un actif qui ne peut paraître à aucun bilan.

"Je suis très fier de notre personnel," a dit M. Gordon R. Ball, directeur général de la B de M, dans son rapport aux actionnaires.



Qui vient de s'écouler a été très chargée dans tous les domaines de notre entreprise, et notre personnel s'est acquitté de ses fonctions avec une diligence et une énergie inlassables... Mais les chiffres et les faits ne vous donnent pas, ils ne peuvent sans doute vous donner une juste idée du zèle et de l'entrain avec lesquels ce personnel a fait son service jour après jour, toute l'année, et parfois dans les conditions les plus difficiles.

"Je signale ici le dévouement des employés des nombreux

Hommage

bureaux où l'on fait des travaux d'amélioration: ces employés poursuivent leur tâche avec le sourire au milieu du vacarme des engins et parmi les nombreux ouvriers: charpentiers, plâtriers et autres, qui accomplissent leur besogne.

"Ou encore le cas de ces hommes qui, dans les postes isolés du Labrador font flotter la bannière de notre maison sur des régions non encore exploitées.

"Je pourrais donner bien d'autres exemples d'un dévouement pressenti qu'on ne peut pas évaluer en dollars et en cents, mais qui est tout de même notre actif le plus important — Je suis très fier de notre personnel."



BANQUE DE MONTRÉAL
La Première Banque au Canada



portent bonheur



Tous les ans, Noël apporte à tous quelques heures de bonheur... et à bon nombre de ravissantes jeunes filles une joie à nulle autre pareille... l'enchantement des fiançailles! Cette félicité peut encore être accentuée par le don d'un magnifique diamant Bluebird — garanti parfait, enregistré et assuré contre la perte — le plus beau de tous les cadeaux, le précieux symbole de son espoir (et du vôtre) d'une longue vie de bonheur.



Bijouterie Benoit
285 rue St-Georges Tél. 3459 St-Jérôme

Causerie Lapalme

suite de la page 6

française.

Si au chapitre de la langue, on ne peut amender la constitution sans l'unanimité des provinces, la diffusion légale de la langue française au Canada ne se fera jamais. Rappelez-vous l'histoire toute récente de la radio française de l'Ouest. Qui en a été le principal adversaire? Le gouvernement provincial créditiste de l'Alberta. (Incidentement, on refuse d'accorder au fédéral le crédit de cette mesure. Nous savons cependant que si la demande avait été refusée, l'Union Nationale n'aurait pas manqué d'en accuser le fédéral). Vous voyez alors l'obstacle infranchissable qu'il suffirait à une seule province d'élever contre nous pour que l'expansion désirée et désirable de notre influence soit à jamais entravée.

Je répète ici ce que j'ai dit ailleurs, à savoir: il ne faut pas confondre Québécois et Français. Il y a en dehors du Québec trois-quarts de million de Canadiens-français. Ils n'ont pas de comptes à nous rendre, c'est nous qui en avons vis-à-vis d'eux. Ils ont droit d'attendre de nous qui sommes les plus forts des messages d'espoir. Ils sont isolés et luttent constamment pendant que notre grande armée québécoise est à leur porte et les laisse se débattre seuls précisément à cause de la frontière juridique imposée par la constitution. La loi générale, ils sont trop faibles pour l'amener de leur côté. Il n'y a que la province de Québec qui puisse, au sein de la Confédération, obtenir pour eux le libre usage officiel de leur langue partout où ils se trouvent. Allons-nous, par égoïsme ou par électoralisme, fermer définitivement les voies qui conduisent chez nos frères des Maritimes, de l'Ontario et de l'Ouest. Le jour où nous aurons agi ainsi sera le jour d'une terrible reddition de comptes.

Messieurs, j'en suis sûr, vous pensez comme M. St-Laurent que notre constitution devra, dans un avenir rapproché, donner à notre langue toutes les garanties officielles, et ce, sur tout le territoire. Vous pensez également, avec M. Edouard Rinfret, que notre langue devrait avoir droit de cité de Terre-Neuve à Victoria. Eh bien! je vous le demande, comment pourrions-nous obtenir tout cela si nous subordonnons la langue au consentement unanime des provinces dont certaines se sont montrées ses ennemies?

Avant donc de poser un tel geste, pensons à ses conséquences. Il est bien beau de dire qu'il faut protéger Québec, mais notre province a-t-elle réellement besoin de protection? Nous sommes les maîtres ici et personne ne viendra nous déloger. La race, la langue et la foi, dans Québec, sont indéracinables. Il ne nous reste qu'à faire éclater au dehors de nos frontières les forces qui, chez nous, ont atteint leur plein développement. A la faveur de la constitution et des ententes, essayons au moins d'être secourables à ceux qui, demain, dans les Maritimes formeront une deuxième province française et se joindront ensuite à nous pour obtenir, en faveur des Franco-Ontariens, tout comme en faveur des Canadiens-français de l'Ouest les droits qu'on leur refuse.

Il y a à quelques jours, comme j'exposais à un ultra-provincialisme cette idée qui, à mon avis, est vraiment de portée nationale, j'ai reçu la réponse que Berryer, ministre de Louis XV, avait faite à celui qui lui demandait du se-

"d'appuyer l'honorable Maurice Duplessis. Tant que cet homme sera à la tête des destinées de la province, les droits et prérogatives du français demeureront intouchés."

(L'Étoile du Nord, 24 novembre 1949. — Lévis Lorrain)

Voilà le même temps, toutes nos institutions culturelles réclamaient l'aide du fédéral et M. Vandry, Recteur de Laval, plaçait tout le problème universitaire entre les mains du gouvernement fédéral par l'intermédiaire de la commission Massey. On a rarement vu autant de gens ne craignant pas le gros loup qui fait trembler M. Omer Côté.

Ainsi donc, M. Duplessis va sauver la langue française en Amérique! Avant lui, il n'y a rien eu. Sans lui, ce serait la fin du monde. Il est le Moïse seul porteur des tables de pierre de la constitution et seul capable de sauver son peuple en séparant les eaux de la mer Laurentienne. En fait, tout ce qu'il sépare et divise c'est le Canada lui-même.

D'après lui, Ottawa, voilà l'ennemi! Les députés canadiens-français à la Chambre des Communes sont des traîtres qui veulent enlever à leurs propres enfants la langue française. Sans M. Duplessis et Côté, cela serait déjà fait. Les députés acadiens qui, en fait de patriotisme, n'ont pas de leçon à recevoir de personne, vendraient la race si M. Duplessis ne possédait pas tout le minéral de fer suffisant pour la défendre. L'histoire des Canadiens français ne serait qu'une longue nomenclature de défaites si M. Duplessis n'était pas arrivé à temps pour racheter 1763.

C'est ainsi que l'on forge des accusations pour se donner ensuite l'avantage de les refuser.

Dans tout ceci, il apparaît clairement que les libéraux fédéraux sont essentiels à M. Duplessis. Sans nous, il n'aurait plus de raisons de gouverner. Sa vie, c'est l'attaque pour le plaisir d'attaquer. Sans nous, plus rien ne pourrait donner libre cours à tout ce qui est de son essence, la négation. Il aurait même déjà dit, à ce qu'on rapporte, qu'il avait besoin de nous à Ottawa. C'est probablement vrai. Sur nous il peut tirer; à son frère le Colonel il n'aurait rien fait. Son gouvernement serait mort d'ennui ou d'inaction, faute de négations à exploiter.

Cet écran de fumée peut-il faire perdre de vue à l'électorat du Québec la réalité de tous les jours?

Au pays de Québec tout est donc si parfait qu'on puisse abandonner le travail à faire pour la politique?

On parle politique, on en parle toujours et partout, mais pen-

dant ce temps ceux qui se faisaient les champions de la personne humaine préférent, et de beaucoup, les entrepreneurs en personne. C'est plus concret et c'est aussi plus tangible.

Depuis des années, on se repose sur un problème constitutionnel pour administrer la province et gagner des élections. Mais à l'intérieur, seuls les achats de ciment et d'asphalte indiquent une progression.

La province de Québec a-t-elle un Code du Travail? Non, et c'est une honte pour une province aussi industrialisée. Est-il surprenant après cela que les grands syndicats ouvriers viennent demander à grands cris d'être placés sous la juridiction fédérale? Lorsque le gouvernement de Québec a tenté son seul effort dans le but de donner un code, ce fut un tollé et nous avons été sur le point de subir une grave généralisation de la législation était réactionnaire et rétrograde.

La province de Québec a-t-elle un système de sécurité sociale? Non, car ce dont on se vante ne fait pas partie de la sécurité sociale. Seuls deux items, soit l'assistance publique et les allocations aux mères nécessiteuses, tombent dans cette catégorie et sont de juridiction strictement provinciale.

M. Rivard, à ce propos, a parlé de moi deux fois. Comme cela se doit de la part d'un homme bien en place, il l'a pris de haut avec le simple député que je suis et m'a traité élégamment d'inconnu quelconque. Mon Dieu! je n'ai pas la prétention d'être au-dessus d'une gloire universelle comme l'est M. Rivard, mais je me demande pourquoi, en 1949, par une belle soirée de juin, l'honorable Antoine Rivard a cru devoir venir prononcer contre moi, dans mon comté, un tonitruant discours qui m'a valu, il est vrai, 700 voix de majorité dans la municipalité de L'Assomption. Était-ce pour me sortir de l'obscurité ou simplement pour admirer le panorama? Ce que je sais, cependant, c'est que chez nous, l'inconnu, c'est lui.

Mais enfin, est-ce que seuls les hommes connus ou trop connus ont le droit de parler dans la province? Ou faut-il faire partie du nombre des 2000? Ceci dit, revenons au ministre des discours dans le cabinet Duplessis.

Contrairement à ce qu'il affirme, je n'ai jamais parlé contre la construction des hôpitaux. J'ai dit, et je le répète, que le rêve de l'ouvrier n'est pas de mourir dans un hôpital splendide bâti au coût de 4 à 5 fois sa valeur et qui a servi à enrichir un ou deux hommes et à endetter pour toujours une communauté.

Son rêve, c'est de vivre et de mourir dans une maison bien à lui, et là encore le gouvernement provincial n'a rien fait pour assurer la sécurité. Le problème du logement est devenu, grâce à l'inertie de Québec le

problème majeur. Des maisons pour y vivre, des mesures sociales pour faciliter aux pauvres comme aux riches l'entrée des hôpitaux, cela aurait dû et devrait faire partie d'une politique sociale.

A ce sujet, M. Rivard a eu une trouvaille admirable lorsqu'il a mentionné le grand nombre d'indigents entrés dans nos hôpitaux sous la protection de l'assistance publique. Le ministre s'est vanté du fait que le nombre des assistés publics a augmenté depuis que l'Union Nationale est au pouvoir. Mais s'il est une chose dont, ni un conseil municipal, ni un gouvernement, ni un ministre ne doit se vanter, c'est bien celle-ci. C'est précisément au sujet du contraire qu'il faudrait éprouver de la fierté. M. Rivard lui qui vit bien, mange bien et se soigne bien, promène son contentement et sa satisfaction de lui-même en disant: grâce à nous les hôpitaux regorgent d'assistés publics.

Eh bien! c'est précisément cela que nous ne voulons pas voir dans la province. Nos invalides, nos malades, nos infirmes pauvres, obligés de recourir à l'assistance publique, regardent les vieillards qui, du seul fait de leur vieillesse, reçoivent la considération de l'Etat, et ils ont raison, ces invalides pauvres, de se demander pourquoi, eux qui sont souvent jeunes, ils doivent former une classe à part à cause d'une querelle politique.

La sécurité sociale, il est vrai, ne rapporte rien dans la caisse électorale. Le chèque qui part du Trésor public arrive intact entre les mains du bénéficiaire. Comment voulez-vous, avec cela, entretenir le système de propagande le plus coûteux de l'Amérique? Il est bien plus simple de favoriser la pierre, le sable, le ciment et même quelquefois les tavernes, toutes choses qui perdent facilement en chemin des dollars... autonomistes.

Messieurs, je termine en m'éloignant de cet état de choses que seul le parti libéral pourra un jour corriger et je me rapproche maintenant de ceux qui, à cause de leur départ vers la vie, voient se fermer derrière eux les portes de l'école ou du collège. Ceux-là, à cause du climat que d'autres ont créé et non pas nous, vont se voir cerner par la politique. Ils en verront partout. Raison de plus pour être préparés.

Or, ces jours-ci, le journal Le Devoir nous a appris une chose plus que décevante. Dans une école primaire de Montréal, on a demandé à des jeunes gens d'environ 18 ans, finissants de 12ème année: "Qu'est-ce que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord?" Sur 35 élèves, trois ou quatre ont répondu à peine convenablement. Les autres ignoraient tout de la constitution de leur patrie.

Cette constatation doit nous faire réfléchir. Elle nous montre que chez nous, là où nous croy-

ons que les Canadiens sont plus Canadiens que les autres, la jeunesse entre dans la bataille sans à peu près rien connaître du mécanisme constitutionnel.

Ne nous appartenait-il pas, croyez-vous, de repandre dans le public cet écrit, le plus important de tous, qu'est la constitution canadienne? Je demanderais en particulier au gouvernement fédéral d'assurer la diffusion de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord tel qu'il est et sans aucun commentaire.

En ce faisant, nous accomplirions une bonne action. Il ne s'agit pas, en agissant ainsi, de servir le parti mais le pays. Cela en vaut la peine.

Toutefois, comme M. Lapalme a improvisé à diverses reprises et qu'il a ainsi ajouté à son texte, nous croyons devoir rapporter brièvement ici ce que son texte ne contient pas.

Au début, M. Lapalme a tenu à féliciter Me Paul Gérin-Lajoie qui deux ou trois jours auparavant avait prononcé une causerie sur les amendements constitutionnels et avait suggéré une formule concise d'amendement. M. Lapalme, ayant pris connaissance de cette causerie après que son propre texte eût été livré aux journaux, a déclaré qu'il avait été tenté de changer le thème de sa conférence tellement M. Gérin-Lajoie avait bien couvert le terrain. Il a ajouté que M. Gérin-Lajoie venait de donner l'exposé le plus sérieux et le plus au point sur la manière d'amender notre constitution en matière provinciale.

Plus tard, alors qu'il venait de développer le point le plus important de sa causerie, à savoir: qu'il ne fallait pas par une formule intransigeante, empêcher plus tard nos frères séparés d'obtenir partout l'usage de la langue française, M. Lapalme a cité l'exemple du Nouveau Brunswick, exemple qui en surpasse plusieurs.

Les députés acadiens, a dit M.

Lapalme, nous affirment que dans vingt ans les Canadiens français domineront la législature du Nouveau Brunswick et ils viendront alors demander d'amender la constitution pour rendre officielle la langue française dans cette province tant au fédéral qu'au provincial. Si le consentement unanime des provinces est requis, il suffira d'une seule province pour empêcher l'expansion officielle du français au Nouveau Brunswick.

En terminant M. Lapalme, soulignant la présence de M. Smallwood, premier ministre de Terre-Neuve, a rappelé que les Français et les Acadiens de Terre-Neuve avaient ardemment désiré l'union avec le Canada. De loin, a-t-il dit, des Français regardent

notre pays comme un pays où ils espèrent trouver ce qui va les sauver alors qu'à l'intérieur de notre province on tente de représenter le Canada comme un pays où les Canadiens français sont en train de tout perdre. Ne laissons pas salir notre patrie par les nôtres.

CONTAGION

Chaque fois que vous toussiez ou éternuez, vous risquez de passer votre rhume à quelqu'un. Vous pouvez empêcher la propagation des affections respiratoires en toussant et en éternuant dans un mouchoir de papier que vous jetterez ensuite au feu. Si vous le pouvez, restez chez vous un jour ou deux quand vous avez le rhume.



"Le whisky de tout repos"

WHISKY CANADIEN

King's Plate
Seagram

Le prix lui aussi est "de tout repos"

L'Association des Infirmières de la Province de Québec

A QUI DE DROIT

Conformément à la Loi des Infirmières de Québec (10 George VI, chapitre 88, 1946) nous attirons l'attention de tous les intéressés sur les dispositions suivantes de la dite Loi en vigueur depuis le 31 décembre 1946 (les chiffres se rapportent aux articles de la Loi).

- 39: Aucune personne ne peut exercer la profession d'infirmière à moins D'AVOIR OBTENU UNE LICENCE et d'être inscrite comme membre de l'Association dans le registre.
- 41: Les titres "d'infirmière", "d'infirmière enregistrée", de "garde-malade enregistrée", "Nurse" ou de "Registered Nurse" et leurs initiales, savoir: "I.", "G.M.", "G.M.E.", "I.E.", "N." ou "R.N." et autres appartiennent AUX SEULS MEMBRES de l'Association.
- 42: Il est interdit d'exercer la profession d'infirmière sous un pseudonyme.
- 54: Quiconque n'étant pas porteuse d'une licence d'infirmière, légalement accordée par le Comité et n'étant pas inscrite comme membre de l'Association, PRATIQUE DANS LA PROVINCE COMME INFIRMIERE OU COMME GARDE-MALADE, est passible des pénalités prévues par la Loi.

Avis spécial au sujet des arrérages

Conformément à une clause spéciale contenue dans les règlements de l'Association des Infirmières de la Province de Québec, tous les arrérages, jusqu'au 31 décembre 1949, peuvent être réglés sur paiement de la somme de \$10.00 plus la cotisation de l'année courante. Après cette date on ne pourra être réinstallée que sur le paiement de la cotisation annuelle due pour chaque année pour laquelle une cotisation n'aura pas été payée. (Règlement no 1 (q)).

MARGARET M. STREET, g.m.e.,
Secrétaire-Registraire.

Chambre 506,
1538 Sherbrooke Ouest, Montréal — Fitzroy 0843

GAGNANTS DES BICYCLETTES MONT ROYAL



Muriel Pelletier, 7 ans, 3472 rue Iberville et Ronny Patterson, 6 ans, 6043 rue Château-briand, sont les heureux gagnants du concours organisé par les LAITIERIES MONT ROYAL durant le mois de novembre pour leur "BRIQUE DU MOIS". On les voit ici au moment où M. "Tom" Martin, gérant des ventes des LAITIERIES MONT ROYAL, leur remettrait de magnifiques bicyclettes flambant neuves.

Le même concours a lieu en décembre. Il s'agit tout simplement d'écrire: "J'aime la crème glacée Mont Royal parce que..." y joindre la bande qui entoure la BRIQUE DU MOIS de décembre (Peach & Brandy) et envoyer le tout aux LAITIERIES MONT ROYAL, 1200 rue Papineau.

BIENTÔT À L'IMPRIMERIE



Le nouvel annuaire des téléphones de Saint-Jérôme

L'annuaire est actuellement révisé pour la dernière fois avant d'être envoyé sous presse.

Il est encore temps de modifier vos inscriptions, en appelant sans tarder notre "bureau d'affaires".

Le gérant,
L. W. BALL.



LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL DU CANADA

PETITES ANNONCES

ST-JEROME BEDDING

René Perreault, prop. manufacturier de matelas, vous offre l'occasion de faire réparer vos matelas et meubles rembourrés au prix les plus modiques — Livraison gratuite. — Ouvrage garanti — 55 Brière, St-Jérôme, Tél.: 5871.

ACHETEURS DE POULETS

En ordonnant nos jeunes poulets pour 1950 dès maintenant, vous vous garantissez une livraison à la date désirée, et vous obtenez un escompte. Toutes nos couvées sont examinées par des inspecteurs du gouvernement. — Ecrivez pour demander notre catalogue, notre liste de prix, ainsi que notre pamphlet de 40 pages: "Comment élever de meilleures volailles". MONKTON POULTRY FARMS MONKTON, ONTARIO. (4-11-18-25)

VOTRE CHANCE!

Nous aurons une bonne agence exclusive à offrir. — Marchandises faciles à vendre. — Gros profit. — Petit capital requis pour le contrôle de la marchandise. — Cette marchandise se vend chez les marchands, garagistes et institutions religieuses. — Pour informations, écrire à: PALCOSEEL MANUFACTURING CO. Ltd., CORNWALL, Ontario. (30 dec.)

A MES AMIS

Je fais mon argent de poche en vendant "L'Avenir du Nord" chaque semaine. Si vous voulez faire comme moi, adressez-vous à L'AVENIR DU NORD, 295, St-Georges, St-Jérôme.

A LOUER

Entrepôt et garage. — S'adresser à M. Gaston Valiquette, 560, rue Labelle, Tél.: 3651, St-Jérôme. (ind.)

GARAGE A LOUER

Longueur, 40 pieds, largeur, 35 pieds, hauteur, 13 pieds. — Pour location, s'adresser: GARAGE CENTRAL, tél.: 4585, St-Jérôme. (ind.)

A LOUER

Bureau dans l'édifice du Bowling Armand Parent. — S'adresser au Bowling A. Parent, 244, rue Parent, tél.: 9474, St-Jérôme.

A VENDRE

Set de salle à dîner en chêne: 1 table, 6 chaises et un dressoir. — S'adresser à "L'Avenir du Nord", 295, rue St-Georges, tél.: 4350, St-Jérôme.

CLINIQUE

CLINIQUE St-Georges: Maternité, soins généraux, convalescence. — Attention spéciale aux abonnés de la Croix-Bleue. — Mme Charlemagne Monette, tél.: 5886, 683-C, rue St-Georges, St-Jérôme.

A QUI LA CANCER?

Vous pouvez facilement réaliser de \$40.00 à \$50.00 par semaine, en vendant à domicile, 200 nécessités JITO garanties, thé, café, etc. Bel assortiment de SETS DE TOILETTE. Bons territoires vacants. Léger capital requis. — Trente jours d'essai SANS RISQUE. JITO 5130, St-Hubert, Montréal. (9-16-23)

A LOUER

Logement neuf, 3 pièces, meublé: \$35.00 par mois. S'adresser à Mlle Laberge, 79 rue David, Ile Idéale, tél.: 5707, St-Jérôme. (17)

Horoscope GRATIS

Par Jean DuPuy
Ecrivez votre nom et adresse sur un billet de 100 et joignez 1000 pour recevoir votre horoscope et un calendrier. — Adresser à: JEAN DUPUY, 3004 rue Evelyn, VERMONT, Ont.

A VENDRE

L-1019. — Terrain 88 x 100, coin Chapleau et Melançon, prix: \$1,050.00.
L-1118. — Lots de 110 x 200, situé coin Bélanger et Fournier, prix: \$1,700.00.
TF-24. — Ferme de 258 arpents, 50 en culture, 2 pièces, bois, non construite, prix: \$2,000.00.
TF-23. — Ferme de 69 arpents dont 12 en bois, balance en culture, bien bâtie, avec tous les instruments aratoires, y compris 3 vaches, 2 chevaux, 3 cochons, 15 poules, etc., etc. Située Ste-Marie, prix: \$10,000.00.
P-229. — 2 maisons comprenant 3 logements situés 595 Labelle, prix: \$6,500.00 dont \$1,000.00 comptant.
P-228. — Cottage de 7 pièces construit en brique, chauffage central, situé rue Cherrier, dépendances et garage, prix: \$10,500.00.
P-227. — Cottage de 4 pièces, construction moderne, bois et stuc, cave 6' en ciment, situé rue Giguère, sur terrain 90 x 100, prix: \$6,500.00.
P-226. — 2 logements en brique de 7 pièces, terrain 70 x 150, coin de rue, situé rue Brière, prix: \$15,000.00 avec conditions de paiement.
C-285. — Garage avec outillage complet et poste d'essence, situé Route Nationale, St-Antoine, prix \$18,000.00.
C-272. — Restaurant situé rue St-Georges, centre, équipement moderne, prix: \$8,000.00.
C-274. — Epicerie restaurant avec logement 2 pièces, situé rue Fournier, comprenant fixtures et marchandises, prix: \$4,000.00.

S'adresser à
François Pelletier,
Courtier en Immeuble,
304-A RUE ST-GEORGES,
ST-JEROME
Tél.: Bureau 4712 — Rés.: 5404

Au Rotary...

(suite de la page 4)

toire propre. Il a comparé la riche région d'huile de l'ouest canadien à la nouvelle découverte du nord-ouest québécois et du Labrador ca mines de fer, de titane et de plusieurs autres riches métaux.

Il avait été présenté par M. Edgar L'Espérance, gérant de division de l'Imperial Oil; M. Lucien Rolland, gérant-général de la Cie de Papier Rolland, l'a remercié. On remarquait la présence de tous les employés du bureau de St-Jérôme de l'Imperial Oil.

Bénédiction...

suite de la page 1

nédiction de cet édifice, le consacrer à Dieu, apporter dans ses murs la paix du Seigneur, implorer son secours pour les enfants qui viennent se préparer à la vie, invoquer le Saint-Esprit d'éclairer les éducateurs et éducatrices de la génération montante. Nous sommes heureux de graver votre nom sur les murs de cette école, non pas tant parce que vous êtes notre curé que pour avoir été vous-même maître d'école près d'un quart de siècle au Séminaire de Ste-Thérèse et que vous remplissez votre double rôle de pasteur et de professeur dans vos cours d'action catholique et sociale. Je salue également la présence des autres membres du clergé qui vous secondent dans votre apostolat auprès de la grande famille jérémienne.

"L'Etat, dans notre province", ajoute M. Lessard, "comprend bien son rôle qui est de promouvoir l'éducation, d'aider les familles à remplir leurs devoirs. Il a toujours compris qu'il n'exerce pas un droit de paternité au même titre que la famille et l'Eglise, mais qu'il a pour mission de promouvoir le bien commun temporel qui est sa propre fin: fournir des subsides pour construire et entretenir les écoles, laisser aux familles le choix des maîtres de leurs enfants, protéger et faire progresser la famille et l'individu sans s'y substituer: voilà le rôle de l'Etat, rôle qui se joue dans notre province d'une façon admirable, au point que les étrangers qui nous visitent pour étudier chez nous les questions d'organisation scolaire se plaisent à dire que nous avons le plus beau système d'éducation au monde."

"Vous êtes-vous demandé ce que c'est qu'une école, poursuit M. Lessard; "c'est le prolongement du foyer et l'apprentissage de la vie. Sans entrer dans des considérations trop prolongées, laissez-moi vous rappeler que l'école est un foyer et un sanctuaire; l'école est l'atelier où se forment les hommes de demain; c'est la maison où se forme le citoyen et le chrétien. C'est l'endroit où l'on apprend son métier d'homme, où chaque enfant vient chercher trois choses indispensables dans la vie: l'instruction c'est-à-dire le savoir humain; l'éducation, soit le développement des facultés, l'intelligence, le cœur, la conscience et

la volonté, la formation, c'est-à-dire des convictions, des principes et des habitudes de vie qui le préparent à tenir son rôle dans le grand édifice social".

M. Lessard termine en remerciant le député, M. Blanchard de l'aide reçue du gouvernement provincial et l'avis que les Commissaires se proposent de retourner le voir bientôt pour la construction de deux nouvelles écoles, dans les nouvelles paroisses de Ste-Paule et de Ste-Marcelle.

M. A. DESJARDINS
"Au nom de la Commission Scolaire de la Ville de St-Jérôme, je vous salue la bienvenue", de dire M. Desjardins, le président de notre Commission scolaire, "et je vous remercie d'être venus en aussi grand nombre à cette imposante cérémonie. Cette école moderne que vous avez aujourd'hui l'occasion de visiter, portera le nom officiel de l'"Ecole Dubois"; nos commissaires ont choisi ce nom en hommage à notre dévoué curé, Mgr Dubois, dont le dévouement au bien-être de la jeunesse est connu de tous. Je vous remercie, Monseigneur, d'être venu vous-même présider cette cérémonie. Je remercie M. le député Blanchard sur les instances de qui le gouvernement nous a accordé un octroi de \$100,000.00 pour la construction de cette école. Enfin, je remercie tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce projet. Soyez assurés, Mesdames et Messieurs, que vos Commissaires ne négligent rien pour l'instruction et le confort de vos enfants, et comme nous constatons déjà que cette nouvelle école ne rencontre plus les besoins de la population, nous sommes à étudier les plans pour en construire deux autres: la première, dans la paroisse Ste-Paule, et l'autre dans la paroisse Ste-Marcelle. Je dois souligner ici l'esprit d'entente qui existe entre la dévouée directrice, Sr Marie Camille, le personnel enseignant tant religieux que laïque et les membres de la Commission scolaire qui tous travaillent dans le plus grand intérêt de la population de St-Jérôme".

M. BLANCHARD
Le député du comté, M. Blanchard, a félicité les autorités pour cette belle initiative de la bénédiction de l'école Dubois. "C'est une belle coutume", dit-il, "qui se pratique un peu partout, de demander les grâces de la divine Providence pour l'école, pour le personnel enseignant et les élèves." Il a également félicité l'architecte de la construction, notre distingué concitoyen, M. Louis Nicolas et le contracteur, M. Alphonse Gratton, de Montréal. M. Blanchard a souligné la parfaite propriété de l'école et l'entretien minutieux que lui apportent les Commissaires. Enfin, il a promis son appui dans la construction future des écoles de Ste-Paule et de Ste-Marcelle.

MGR DUBOIS
Le curé de St-Jérôme voit dans l'école nouvelle, belle, solide et vaste, l'image de l'étonnant progrès de la ville de St-Jérôme. "Elle est bâtie sur le roc", dit-il, "elle défie les intempéries des saisons, et le feu ne pourra jamais la couler par terre."

"Il lui manquait quelque chose", dit Mgr Dubois: "la bénédiction de Dieu sur ses murs, sur

ses classes, sur tous ceux qui l'habitent. C'est fait maintenant".

Et Monseigneur commente ensuite la formule de bénédiction dont il vient de se servir. L'Eglise demande trois choses: premièrement: abondantia pacis, l'abondance de la paix. "Dans un siècle si tourmenté, n'y a-t-il pas là une demande précieuse, nécessaire. Paix avec Dieu, en lui donnant une place en nous, dans nos foyers, dans nos institutions, dans nos écoles. Et cela, en mettant de l'ordre dans notre manière d'agir. La paix est le fruit de la charité. La charité, c'est l'union des désirs, l'union des volontés. Que cette bonne paix reste toujours dans notre pays", poursuit Mgr Dubois, "dans notre province, pour le plus grand bien de tous."

"L'Eglise fait une autre prière, et celle là pour les maîtres et les chefs, reple docentes in ea spiritali scientia, sapientia et timoris tui. Elle demande pour ceux qui enseignent, la science, la sagesse, la crainte de Dieu." Mgr Dubois commente cette triple demande. Les maîtres donneront à leurs élèves la science de Dieu et la science de la terre. Ils ne se perdront pas dans des divagations, dans des aperçus superficiels, mais approfondiront leur enseignement sur du solide. La crainte de Dieu, ils l'auront en autant qu'ils auront le respect de sa loi et le respect des jeunes.

Discentes coelesti gratia fove: réchauffez de votre grâce, Seigneur, les enfants qui recevront ici l'enseignement... et capiant intellectus, corde retineant, opere exsequantur: afin que cet enseignement, ils le reçoivent dans leur intelligence, le gardent dans leur cœur, et le mettent en pratique.

M. PAGE

Le délégué du Surintendant de l'Instruction Publique, M. Page, se dit heureux de revenir à Saint-Jérôme et remercie sincèrement la Commission scolaire de l'avoir invité à la bénédiction de l'école Dubois.

"L'inauguration ou la bénédiction d'une école est toujours une grande fête", dit-il, "à cause de l'importance de l'école dans notre société. "Si nous avions à choisir entre une église et une bonne école paroissiale", disait Pie XI, "nous nous trouverions fort embarrassés. Sans doute, on devrait dire: d'abord l'église, mais il y a d'autres considérations qui feraient préférer l'école parce que c'est l'école qui enseigne le chemin de l'église, c'est l'école qui enseigne ce qu'est l'Eglise".

M. Page cite l'encyclique de Pie XI sur l'éducation chrétienne de la jeunesse: "L'éducation est nécessairement oeuvre de l'homme en société. Or il y a trois sociétés nécessaires, établies par Dieu: deux sont d'ordre naturel: la famille et la société ci-

vile; la troisième, l'Eglise, est d'ordre surnaturel. En conséquence, l'éducation qui s'adresse à l'homme entier, comme individu et comme être social, dans l'ordre de la nature et dans celui de la grâce, appartient à ces trois sociétés nécessaires."

Il rappelle ensuite le commandement de Notre-Seigneur aux apôtres: "Allez et enseignez toutes les nations." Quant à la famille, elle a un droit inviolable en matière d'éducation reconnu par la jurisprudence civile. Et l'Etat a aussi ses droits: protéger par ses lois le droit qu'a la famille sur l'éducation de l'enfant et par conséquent aussi de respecter le droit surnaturel de l'Eglise sur cette même éducation. De plus, l'Etat, il est juste que l'Etat use des ressources mises à sa disposition pour subvenir aux besoins de tous.

On enseignera tout d'abord la religion dans cette école, puis la belle langue française pour apprendre aux enfants à comprendre et à assimiler la pensée des autres, pour les initier aux lois du langage qui leur permettront de parler et d'écrire correctement. On y enseignera l'arithmétique qui en plus de son utilité pratique indéniable contribue aussi à la formation morale en permettant aux enfants de contracter de bonne heure des habitudes de franchise, d'ordre, de probité intellectuelle et morale. Il y aura aussi l'histoire de notre pays, "écrit de perles ignorées", où tout à tour seront érudites missionnaires et des défricheurs des débuts de la colonie. On y enseignera aussi la géographie, science qui devient de plus en plus nécessaire à cause du développement si rapide des moyens de communication et de la multiplication des échanges commerciaux. On enseignera aussi les éléments de la langue anglaise qui est une nécessité presque journalière. Le nouveau programme d'études comporte aussi l'initiation aux travaux manuels et l'enseignement ménager. "Jose espérer que la commission scolaire de Saint-Jérôme fera le nécessaire pour aménager une des salles de cette école de façon à donner à cet enseignement l'essor qui convient", dit M. Page.

"Qui enseignera dans cette école?" termine M. Page. "Les Soeurs de Sainte-Anne, des institutrices issues de notre milieu, instruites et préparées dans nos écoles normales, connaissant bien les besoins de notre époque et ayant à cœur le bien véritable de la jeunesse." Il finit en citant cette phrase de Pie XI dans son encyclique sur l'enseignement: "Et c'est bien ce qui nous remplit l'âme de consolation et de reconnaissance envers la bonté divine de voir, à côté des religieux enseignants, un aussi grand nombre de bons maîtres et de bonnes maîtresses."

Tél. 3412 VIE, FEU, VOL, AUTOMOBILE, ETC.

RODRIGUE BELANGER

ASSURANCES GENERALES

Coin St-Georges et Latour

Saint-Jérôme

POUR VOS PROVISIONS DE BOIS ET CHARBON

APPELEZ 3961

CAMILLE GOHIER

583, rue Labelle

Saint-Jérôme

Ajustement de verres de contact
Prescriptions de verres
Bureau les lundis, jeudis et vendredis soirs

Examen de la vue
—
—
Ouvert tous les jours

J. MAURICE VILLENEUVE, B.A.O.D.
Spécialiste - Optométriste

Papier bardeaux de différentes couleurs

Papier à couverture et lambris

Goudron et asphalte

Feuilles amiantées unies ou carrelées

BOIS DE TOUTES DIMENSIONS

Vendeur de toutes épaisseurs en pin rouge et merisier. Portes unies ou à panneaux Ten Test Wallboard, etc.

THE EAGLE LUMBER

Co. Ltd.

Manufacturiers du plancher de bois franc de marque "Perfection"

300 rue St-Janvier,

St-Jérôme

Tél.: 3529

CARTES D'AFFAIRES

BUREAU
402, rue Labelle
Téléphone 3526RESIDENCE
Téléphone 5566LEOPOLD NANTEL, c.r.
AVOCAT - PROCUREUR

Saint-Jérôme

Qué.

C.-A. LORRAIN & FILS Inc.

Assurances générales

310, rue St-Georges

Tél. 4775

St-Jérôme

Le jour: 4515

Le soir: 6256

GONTRAN LATOUR

Courtier en assurances générales

320, rue St-Georges

St-Jérôme.

AVEZ-VOUS DU TROUBLE AVEC VOTRE RADIO?

Si oui, appelez:

C. Fréchette

Radio-technicien diplômé

229, rue St-Georges

SAINT-JEROME

Tél. 4732

Legault & Legault

AVOCATS et PROCUREURS

L.-L. LEGAULT, K.C.
Fernand LEGAULT, B.A., LL.B.

Tél. 60

295, rue Main

LACHUTE

Guy LEGAULT, B.A., LL.B.

10 ouest, rue Saint-Jacques

MA. 3366 — MONTREAL

Gaston Gibeault

C.R.

AVOCAT

de GIBEAULT & FAUTEUX

Tél. 60 — 3, rue Préfontaine

Sainte-Agathe des Monts

Tél. 3833

356 rue De Villemure

St-Jérôme, Qué.

Paul Larose

B.A., LL.B.

AVOCAT

84, rue Blainville

SAINT-THERESE

Résidence 185

Mario Beaudry

C.R.

B.A., LL.M.

Avocat & Procureur
Sainte-Agathe des Monts

Résidence 159, Tour du Lac

Tél. 374

Bureau 43, St-Vincent

Tél. 217

RESIDENCE: St-Janvier, Terr.

Tél. 269-W

J.-Marc Vermette

LL.L.

Notaire - Commissaire

EDIFICE "THEMIS"

Suite 904

10, ouest, rue St-Jacques

Tél. LA. 7268 — Montréal

Rés. 4237

Tél.: Bureau 4233

Louis Nicolas

ARCHITECTE

Bureau: 298, rue Labelle

Suite 5

Résidence: 420, Blvd Melançon

Saint-Jérôme, Qué.

Louis Mignault

Arpenteur - Géomètre

533, ave Parent rue St-Joseph

Tél. 3366 STE-ADELE

ST-JEROME TEL. 196-J

PHILIPPE PICHETTE

Entrepreneur, plomberie, chauffage

305 rue Montigny

Tél. 3791

Saint-Jérôme

RENE ST-VINCENT Engg.

J.-C. CADIEUX, propriétaire

ASSURANCE GENERALES

Représentent les meilleures compagnies faisant affaire au Canada

Bureau: 558 rue Fournier

Résidence: Tél. 4533

SAINT-JEROME

Armand Parent

A.P.A.

Comptable-Vérificateur Autorisé de la Commission Municipale de Québec

Classe "A"

Bureau: 500, avenue du Palais

Rés.: 389, Blvd Melançon

Tél. 3671

Saint-Jérôme, Qué.

Quelques lignes de la Gatineau

NOEL... AVEC L'ELECTRICITE

Le temps des Fêtes approche, et c'est avec satisfaction que nous pensons à 6,000 familles qui passeront cette année leur premier Noël avec l'électricité. Tous ces gens habitent divers endroits sur le vaste réseau de la Gatineau Power et leurs maisons ont été reliées à nos lignes au cours de l'année qui finit.

Plusieurs d'entre eux connaissent déjà, depuis quelques mois, les avantages de la vie avec l'électricité, parce qu'ils ont obtenu le service électrique au début de l'année. Pour d'autres, cependant, le prochain jour de Noël sera une étape de leur progrès matériel puisque le courant pénétrera dans leurs maisons pour la première fois juste avant le temps des Fêtes.

Voici les principaux travaux dont nous pressions l'exécution en dépit du temps froid:

Vingt-trois milles de nouvelles lignes en voie de construction dans le comté d'Argenteuil, depuis Weir jusqu'à la Rivière Perdue, au lac McDonald et à Lakeview;

Trois milles de nouvelles lignes en voie de construction dans le comté de Papineau, à l'ouest de St-Emile;

Vingt milles de nouvelles lignes en voie de construction dans la région de Templeton-Ouest (comté de Papineau) et qui parcourront trois rangs et le district de Hurd Road;

Sept milles de nouvelles lignes en voie de construction dans le comté d'Argenteuil pour apporter le service électrique à la région de Mabel.

La plupart de ces travaux sont déjà presque finis. Le prolongement de Templeton - Ouest sera très avancé à la fin de l'année et on s'attend à le parachever au début de 1950.

Bien entendu, il est beaucoup plus difficile de monter des lignes en hiver qu'en été; on met plus de temps à creuser (la terre ayant durci) les trous où l'on plantera les poteaux et à mettre en place les isolateurs et les transformateurs des poteaux, surtout lorsqu'il fait un vent froid. Quand ils ont les doigts gelés, les monteurs de lignes ne peuvent poser les fils aussi vite que pendant la saison chaude. Nous avons d'excellentes équipes de construction, et nous tenons à hâter, par tous les moyens, l'exécution de notre programme d'expansion: c'est pourquoi le travail se poursuit aussi vite et aussi longtemps que la température le permet.

SAVIEZ-VOUS QUE... chaque mois, la Gatineau raccorde à ses circuits les installations de fils de près de 800 nouveaux abonnés?



Gatineau Power Company

LIGUE DE HOCKEY DES LAURENTIDES

CECULE 1949 - 1950

Dimanche, 11 déc.:	St-Jérôme	vs	St-Agathe
Vendredi, 16 déc.:	St-Jovite	vs	Mont-Rolland
Dimanche, 18 déc.:	St-Jovite	vs	St-Jérôme
Mercredi 21 déc.:	St-Jovite	vs	St-Agathe
	St-Jovite	vs	St-Jovite
Vendredi, 23 déc.:	St-Jérôme	vs	Mont-Rolland
	St-Jovite	vs	St-Agathe
Mercredi, 28 déc.:	St-Agathe	vs	St-Jérôme
	St-Jovite	vs	St-Jovite
Vendredi, 30 déc.:	St-Jovite	vs	St-Jérôme
	St-Agathe	vs	Mont-Rolland
Mercredi, 4 jan.:	St-Jérôme	vs	St-Agathe
	St-Jovite	vs	Mont-Rolland
Vendredi, 6 jan.:	St-Jovite	vs	St-Jérôme
	St-Agathe	vs	St-Jovite
Dimanche, 8 jan.:	St-Jovite	vs	St-Agathe
	St-Jovite	vs	Mont-Rolland
Mercredi, 11 jan.:	St-Jérôme	vs	St-Agathe
	St-Jovite	vs	St-Jovite
Vendredi, 13 jan.:	St-Agathe	vs	St-Jérôme
	St-Jovite	vs	St-Jovite
Dimanche, 15 jan.:	St-Jovite	vs	St-Jérôme
	St-Agathe	vs	Mont-Rolland
Mercredi, 18 jan.:	St-Jovite	vs	St-Agathe
	St-Jovite	vs	Mont-Rolland
Vendredi, 20 jan.:	St-Jovite	vs	St-Jérôme
	St-Agathe	vs	St-Jovite
Dimanche, 22 jan.:	St-Jovite	vs	St-Agathe
	St-Jovite	vs	Mont-Rolland
Mercredi, 25 jan.:	St-Jovite	vs	St-Jérôme
	St-Agathe	vs	St-Jovite
Vendredi, 27 jan.:	St-Agathe	vs	St-Jovite
	St-Agathe	vs	St-Jovite
Dimanche, 29 jan.:	St-Agathe	vs	St-Jovite
	St-Jovite	vs	St-Agathe
Mercredi, 1 fév.:	St-Jovite	vs	St-Agathe
	St-Jovite	vs	Mont-Rolland
Vendredi, 3 fév.:	St-Jovite	vs	St-Jérôme
	St-Agathe	vs	St-Jovite
Dimanche, 5 fév.:	St-Jovite	vs	St-Agathe
	St-Jovite	vs	St-Jovite
Lundi, 6 fév.:	St-Jovite	vs	St-Jovite
Mercredi, 8 fév.:	St-Jovite	vs	St-Jovite

Vendredi, 10 fév.:	St-Jovite	vs	St-Agathe
	St-Agathe	vs	St-Jérôme
Dimanche, 12 fév.:	St-Jovite	vs	St-Jérôme
	St-Agathe	vs	Mont-Rolland
Mercredi, 15 fév.:	St-Jovite	vs	St-Agathe
		vs	St-Jovite

Par Gaston LAPORTE, sec. de la Ligue.

Quilles à la ...

à suivre à la page 10

Durocher R. 75 151 94 320

530 645 537 1712

UNITED AUTO PARTS

Lebeau A. 91 96 77 264

Bourque E. 100 103 86 289

Fortin Fl. 97 112 116 325

Pilon Roger 119 152 86 357

Francoeur A. 154 150 133 437

561 613 498 1672

BUREAU DE POSTE

Papineau G. 128 80 113 321

Poirier Yvon 119 113 94 326

Gagnon M. 94 165 92 351

Pelletier C. 106 118 125 349

Cousineau L. 119 128 101 348

566 604 525 1695

BOULANGERIE GIRALDEAU

J.-C. Dumoulin 93 98 83 274

L. Raymond 120 105 102 327

R. Lauzon 75 114 117 306

R. Ratelle 95 96 125 316

A. Lafortune 90 122 95 307

473 535 522 1530

ECHO DU NORD

P. Minogeanis 118 127 91 336

L. Lebeau 121 146 128 395

A. Brisebois 110 110 90 310

Y. Gougeon 99 141 121 361

R. Lauzon 163 91 117 371

611 615 547 1773

Ligue de ...

à suivre à la page 10

FERRONNERIE ST-JEROME

C. Gendron 116 100 142 358

D. St-Onge 122 173 130 425

G. Beauregard 95 106 92 293

M. Guay 113 100 116 329

R. Lauzon 117 91 127 335

563 570 607 1740

J.-P. LABERGE

R. Bastien 100 114 82 296

A. Cadoret 188 70 135 393

P. Bélanger 116 82 89 287

L. Raymond 114 179 106 399

Vous ne regrettez jamais d'être Prêts pour l'Hospitalité



Carton de 6 bouteilles
25¢
Plus un Dépôt

Embouteilleur de Coca-Cola autorisé sous contrat avec Coca-Cola Ltd.

S. DESORMEAUX ENRG.
262 RUE DE VILLEMURE TEL: 4571 ST-JEROME, P.Q.

Ligue des ...

à suivre à la page 10

R. Piché 135 129 119 383

629 632 566 1827

3 points.

PEPSI-COLA

R. Traversy 115 99 101 315

M. Guay 120 102 139 361

L. Wilson 145 142 118 405

F. Lebeau 102 141 115 358

M. Raymond 96 114 104 314

578 598 577 1753

1 point.

... SKI ...

Le 12 décembre dernier, tous les directeurs du club de ski "E. pervers" se sont réunis sous la présidence de M. Ethier. Notre président nous a donné un aperçu des activités que le club doit entreprendre dans l'intérêt de ses membres et aussi de toute la population, parce que St-Jérôme ne doit pas se laisser surpasser pour son esprit sportif, et que le seul but du club est de fournir dans un avenir rapproché, de bons skieurs et des membres qui sauront coopérer dans le sport.

Après ces remarques, le secrétaire M. Foisy nous a expliqué plusieurs points intéressants, et donna un compte-rendu des affaires du club.

Ensuite, chaque comité expose ses projets, soit pour les excursions ou les concours. Dès les premiers jours de janvier, nous donnerons dans les journaux nos activités générales.

Dimanche, le 18 décembre, si la température est favorable, nous ferons notre première excursion à la Côte Parent, de Le Sage, endroit que beaucoup de skieurs expérimentés considèrent comme l'un des plus agréables du nord. Le départ se fera à 1 heure au terminus des Victories, et le retour sera à 5 heures. Tous sont invités à venir passer une belle après-midi. Les prix des billets sont de .40 et .50, aller et retour. Pour informations, s'adresser à Mlle Georgette Lamoureux et à Camille Boivin, tés: 5364 et 4530.

Pour certains membres ou amis, le club Eperviers organise chaque samedi après-midi, des excursions dans différents endroits du nord. Pour informa-

tions, s'adresser à M. Claude Filion, tél.: 3860, qui aura à son service, pour ces voyages, Paul Giroux, Lucien Alarie et Paul Leonard, tous de Royal et Central Taxis.

Lucien Bergeron.

Nouvelles ...

suite de la page 3

Marcel Lalonde, Roland Belanger.

Le secrétaire sera choisi d'après la constitution, parmi les membres de l'exécutif, du nombre des directeurs.

Je me joins à tous les légionnaires de la branche pour offrir mes félicitations aux nouveaux membres de l'exécutif et leur souhaiter plein succès dans l'exercice de leurs fonctions durant les douze prochains mois.

Nous aurons cette année un arbre de Noël pour les enfants des légionnaires. Cet arbre sera érigé à la hutte de la Légion Canadienne, rue Vaillancourt, et la distribution des jouets se fera mercredi, le 28 décembre, à 7:30 P.M. Nous invitons donc tous les légionnaires et leurs enfants

en bas de six ans à venir voir le père Noël à la hutte ce soir-là.

REMERCIEMENTS
A la maison Brown Motors, rue Labelle, pour leur don de \$25.00 et à la maison Brosseau et Marchand, autre don de \$25. Cet argent sera employé pour l'arbre de Noël des enfants des légionnaires. Encore une fois, merci à nos deux bienfaiteurs.
A. R. Bélanger, Publiciste.

POUR LE REGIME QUOTIDIEN

Votre enfant a besoin de vitamine D tous les jours, mais cette substance de caractère fugitif, ne se trouve pas en quantité suffisante dans un régime normal, si bien organisé soit-il. Il faut donc avoir recours à un supplément: capsules, liquides ou autres préparations. Votre pharmacien en a un grand choix à bon marché.

Abonnez-vous à
L'Avenir du Nord

PONTIAC 1949

Au prix de liste

CHOIX DE COULEURS ET DE CARROSSERIE

avec ou sans

EQUIPEMENT



Un produit de la General Motors

LORRAIN AUTO LIMITEE

TELS: 351-3552

813, rue St-Georges St-Jérôme

Spéciaux!

BLE D'INDE à la crème, "Idéal"

20 ONCES — CHOIX

2 boîtes pour 29c.

SPECIAL: LA DOUZAINES \$1.59

ANANAS tranchées

20 ONCES — CHOIX

la boîte 34c.

PECHES "Aylmer"

20 ONCES — CHOIX

la boîte 24c.

KETCHUP "Heinz"

GROSSE BOUTEILLE

la bouteille 24c.

Voyez notre comptoir de FROMAGE
Assortiment complet

Assortiment complet de produits importés
tels que:

Caviar - Truffes

FILETS D'ANCHOIS — FOIE GRAS TRUFFE,

SARDINES de France et Portugaises — Etc... Etc...

EN PLUS:

LES FAMEUX BISCUITS ANGLAIS

"Peek Frans"

"Hum Pley" et "Palmer's"

Le Marche Central

346 rue St-Georges,

Tél.: 4343

Saint-Jérôme

Offre en vente des dindes canadiennes, engraisées au lait

(Qualité de choix)

De 20 livres et plus — AU PRIX DE

49c

LA LIVRE

Ce qui permettra à tous ses clients, cette année,
de déguster leurs mets favoris.

Ces prix sont valables pour la marchandise que nous avons en stock.

Pour ne pas être désappointés, commandez à bonne heure.

Le propriétaire, M. Georges Hamel, qui est à votre service depuis 1914, profite de la circonstance
pour souhaiter à sa nombreuse clientèle

JOYEUX NOEL

BONNE ET HEUREUSE ANNEE

Super Market

Tél.: 4373

Saint-Antoine-des-Laurentides

Spéciaux!

POIS "Idéal"

20 ONCES — No 4 — CHOIX

2 boîtes pour 31c.

Jus de pamplemousse et orange

BOITE DE 20 ONCES

2 boîtes pour 35c.

POIRE "Globe"

20 ONCES — CHOIX

la boîte 22c.

Les commandes données d'avance se-
ront livrées payables sur livraison, à
la date que vous désirez.

HUITRES A LA MESURE

HUITRES FRAICHES, SUR ECAILLE

BONBONS CLAIRS

Ce qu'il y a de plus beau dans les moules

les plus nouveaux.

Voyez notre nouveau département
de bonbons.

PRIX DEFIANT TOUTE COMPETITION.

Nos Nouvelles Sportives

Sainte-Agathe défait le club Saint-Jérôme par 6 à 4

(Par J. Marcel Guay)

Dimanche dernier avait lieu à l'aréna de St-Agathe l'ouverture de la saison de la ligue de Hockey Laurentienne du Nord. Pour cette occasion le club Ste-Agathe recevait la visite du St-Jérôme. A la fin d'une partie passablement rude qui donna lieu à un magnifique duel de gardien de buts entre Labelle du St-Jérôme et Owendin du Ste-Agathe qui exécutèrent respectivement 34 et 36 arrêts, le club Ste-Agathe sortit vainqueur au compte de 6 à 4. La partie fut très rapide et très rude et 13 punitions furent décernées dont sept au St-Jérôme et 6 au Ste-Agathe.

NERBONNE COMPTE

Dès le début de la partie au bout de 1:35 minute, H. Nerbonne du St-Jérôme comptait le premier point de la saison sur des passes de André et Claude Bouvrette. Après cinq minutes de jeu, Florian Larose du St-Jérôme fut puni pour avoir reçu la rondelle entre ses mains, et Labelle dut se surprendre dans ses filets. André Rioux fut puni au bout de neuf minutes de jeu pour avoir retenu la rondelle et Gendreau, assisté de Voss, égala le compte après 10:05 de jeu. Alors qu'il ne restait que 35 secondes de jeu dans la première période Normandin fit devier un lancer de Ladouceur pour placer le Ste-Agathe en avant 2 à 1. Au cours de cette période, Labelle du St-Jérôme bloqua 14 rondelles contre sept pour Owendin du Ste-Agathe.

Dès le début de la 2e reprise, Leduc fut puni pour avoir retenu et Yves Nadon le coach du St-Jérôme envoya quatre joueurs d'avant; Owendin se surpasa sur des lancers de André Bouvrette et R. Rioux. C'est après 7:31 minutes de jeu dans cette seconde période que Voss assisté de Lanthier porta le score 3 à 1 pour Ste-Agathe. Une minute plus tard, Roland Rioux, après une série de passes avec son frère André, réduisit l'avance du Ste-Agathe à 3 à 2. A la 15e minute de jeu, M. Labelle le cerbère du St-Jérôme, fut puni pour avoir retenu un joueur du Ste-Agathe et J. J. Desjardins purgea la sentence. Dix secondes n'étaient pas écoulées que Larose fut de nouveau puni et le Ste-Agathe jouant cinq hommes contre trois déclencha maintes attaques dans le but d'augmenter leur avance, mais J. P. Bouvrette et Paul Brabrant furent solides à la défense du St-Jérôme tandis que Labelle fit de très beaux arrêts pour sauver des points certains. Vers la fin de la période, R. Rioux après s'être fait voler un but certain, fut durement mis en échec le long de la clôture et dut quitter la patinoire pour le reste de la joute souffrant beaucoup au genou gauche. Labelle fit 11 arrêts contre 13 pour Owendin durant cette deuxième reprise.

DEUX BUTS POUR NORMANDIN

Après seulement 1:43 minute de jeu dans la dernière période Larose et Normandin furent punis pour s'être battus. Quelques minutes plus tard, à 5:10 minutes de jeu, Voss compta son deuxième but de la joute assisté de Lanthier et Gendreau pour porter le score 4 à 2. 22 secondes

plus tard, Hétu fut puni et Owendin vola des buts certains à A. Bouvrette et J. J. Desjardins. A la 10e minute de jeu, Guy Ragault accepta des passes de Giroux et J. P. Charbonneau pour déjouer Owendin par un lancer de revers. 2 minutes plus tard, Nerbonne et Hétu furent punis pour s'être battus et au cours de cette période Nerbonne fut coupé à l'oreille par un hockey. Après 15:24 minutes, Normandin porta le score 5 à 3 avec l'aide de Ladouceur et 21 secondes plus tard ce même Normandin compléta le tour du chapeau avec l'aide de R. Brosseau pour porter le compte 6 à 3. Alors qu'il ne restait que deux minutes de jeu, André Bouvrette compta le 6e but du St-Jérôme avec l'aide de son frère Claude. Au cours de cette période, Labelle fit 8 arrêts et Owendin 16. M. Giroux joueur de défense du St-Jérôme fut blesé à la figure mais put reprendre son poste après avoir reçu les premiers soins de Gilles Locas, l'infirmier du club St-Jérôme.

Les arbitres pour cette partie étaient Marcel St-Pierre, du St-Jérôme, et Lucien Boivin, du Ste-Agathe. Prés de 1200 personnes assistèrent à la joute et l'on prévoit une foule considérable pour dimanche alors que le club Mont-Rolland rendra visite au club St-Jérôme au terrain de baseball. Venez en foule encourager l'équipe jérômiennne!

Sommaire de la partie Alignements

St-Jérôme: Buts: Labelle. Défenses: Larose et J. Labelle. Aile gauche: Claude Bouvrette. Centre: André Bouvrette. Aile droite: H. Nerbonne. Substituts: Brabrant, J. P. Bouvrette, M. Giroux, R. Rioux, A. Rioux, G. Charbonneau, Gillin, J. P. Charbonneau, Ragault Desjardins. Coach Yves Nadon.

St-Agathe: Buts: Owendin. Défenses: Larocque et Hétu. Aile gauche: L. Leduc. Centre: Normandin. Aile droite: Ladouceur. Substituts: R. Leduc, Nuisant, Liboirin, Gendreau, Brosseau, Brosseau, Voss, Dufour, Lanthier. Coach: Henri Boivin.

Première Période
1—St-Jérôme: H. Nerbonne (A. Bouvrette et C. Bouvrette) 1,35
2—Ste-Agathe: Gendreau, (Voss) 10,05
3—Ste-Agathe: Normandin, (Ladouceur) 19,25
Punitions: Larose, Ladouceur, A. Rioux, J. P. Charbonneau.
Deuxième période
4—Ste-Agathe: Voss (Lanthier) 7,31
5—St-Jérôme: R. Rioux (A. Rioux) 8,33
Punitions: L. Leduc, Dufour, Labelle, Larose.
Troisième période
6—Ste-Agathe: Voss (Lanthier et Gendreau) 5,10
7—St-Jérôme: Ragault, (BGiroux et J. P. Charbonneau) 10,10
8—Ste-Agathe: Normandin, (L. Douceur) 15,24
9—Ste-Agathe: Normandin (R. Brosseau) 15,45
10—St-Jérôme: A. Bouvrette (Claude Bouvrette) 17,40
Punitions: Larose, Normandin Hétu 2, Nerbonne.

OUVERTURE DU HOCKEY A ST-JEROME, DIMANCHE

MONT-ROLLAND VS ST-JEROME

Tous les amateurs de hockey seront heureux d'apprendre que le club St-Jérôme fera ses débuts ici dimanche, en recevant la visite du club Mont-Rolland dans une partie régulière de la ligue de hockey des Laurentides.

L'équipe jérômiennne ayant subi une défaite de 6 à 4 contre Ste-Agathe, dimanche dernier, est bien déterminée cette fois à faire subir un premier échec au Mont-Rolland qui, soit dit en passant, possède une redoutable équipe, puisque la direction du club a fait plusieurs changements qui, au dire des amateurs, ont renforcé considérablement l'équipe.

La partie débutera à 2:30 heures, et la rondelle sera mise au jeu par son honneur le maire Léopold Nantel.

N'hésitons pas à venir voir ces deux clubs à l'oeuvre. Tous les supporters de St-Jérôme savent qu'il existe entre ces deux clubs, une grande rivalité.

Donc en foule, dimanche, à la patinoire de la rue Melançon.

Chroniqueur sportif, Gaston Laporte.

NOS JEROMIENS BRILLENT A LA BOXE

400 PERSONNES ASSISTENT A CE PREMIER COMBAT. — J. C. CLOUTIER ET LAUZIER REMPORTENT LEUR COMBAT. — AYOTTE GAGNE PAR K.O. — F. DESJARDINS SUBIT LA DEFAITE. — AUTRES COMBATS PROCHAINEMENT.

(par Gaston Laporte)

Le 2 décembre dernier, avait lieu à la salle des Chevaliers de Colomb, un superbe programme de boxe, présenté par M. Emile Mecteau, organisateur de la soirée en compagnie de M. Albert Vaillancourt.

Cette soirée fut un succès sans précédent et les quelque 400 personnes qui s'étaient rendues à la salle des Chevaliers de Colomb pour voir les nôtres à l'oeuvre, ont été surprises de voir nos jérômiens combattre avec force et ténacité contre des boxeurs expérimentés et habiles.

Nos Jérômiens ont mis à profit les sages conseils de leur entraîneur M. Albert Vaillancourt dont les éloges ne sont plus à faire; il a prouvé une fois de plus à la population qu'il s'intéresse grandement à développer chez nous de futures étoiles de la boxe.

J. C. Cloutier et A. Lauzier furent les principales vedettes de la soirée. J. C. Cloutier qui a été inactif plusieurs mois, nous a fait connaître qu'il était de calibre à faire face à des adversaires d'expérience; son courage et sa combativité l'ont conduit à la victoire contre Léo Brabant du club St-Paul de Montréal.

Le jeune et agressif Adelard Lauzier a eu vite raison de son adversaire en repoussant à maintes reprises des attaques dangereuses de la part de Raymond Brosseau.

François Desjardins, un autre jeune de chez nous, qui faisait face à un redoutable adversaire, a subi la défaite. Il ne faut pas manquer de souligner que François était à ses débuts dans l'arène affrontant le public, mais ceux qui l'ont vu à l'oeuvre, lui prédisent un bel avenir.

Le jeune et talentueux Claude Ayotte n'a pas surpris les amateurs de boxe en mettant hors de combat son adversaire par K.O. T. à la 3e ronde.

suite de la page 11

LIGUE DE QUILLES COMMERCIALE DE SAINT-JEROME

Par J. Marcel Guay

Après 13 soirs d'activité, soit un total de 39 parties, seulement 7 des 55 joueurs qui ont évolué dans la ligue à date ont joué dans toutes les parties de leur club; se sont: Jacques Duperron, de la Bijouterie Benoit; G.-A. Cadieux, de Dupont Barbier; Rémi Lauzon et Marcel Guay, de la Ferronnerie St-Jérôme; Horace Turcotte et Marcel Raymond, de la Taverne des Sports, et Paul Brabant, de Tourangeau Tailleur.

Comme on le sait tous les joueurs qui ne manquent aucune partie de la saison régulière reçoivent de très beaux prix à la fin de la saison. Donc, bonne chance à ces joueurs.

Voici maintenant le sommaire des parties jouées la semaine dernière.

AU BOWLING PARENT

Sur les allées 1 et 2, le club de Dupont Barbier avec G.-A. Cadieux en évidence avec 185 et 476, a blanchi le Coca-Cola par 4 à 0. Pour le Coke, P. Minogianis, avec 405, fut le meilleur de son club. Pendant ce temps sur les allées 5 et 6, le fameux club de la Bijouterie Benoit avec M. St-Pierre et Jean Lascelle comme vedettes, a blanchi le club de la Ferronnerie St-Jérôme 4 à 0. Par ce gain, la Bijouterie main-

tient son avance en tête du classement de la ligue. St-Pierre roula 169 et 464 et Lascelle qui déti-

ent toujours la meilleure moyenne de la ligue roula 178 et 432. D. St-Onge avec 173 et 425 fut le meilleur des perdants.

Voici maintenant la position des équipes.

AU BOWLING IDEAL

Dans la première rencontre, le club de J.-P. Laberge malgré la performance de Cadoret et de Léo Raymond, a été blanchi par 4 à 0 par le club de Tourangeau Tailleur. Pour le club de J.-P. Laberge Cadoret roula 188 et 393 tandis que Léo Raymond roula 179 et 399. Pour le club de Tourangeau Tailleur, J. Laflamme obtint 171 et 442. Dans l'autre match sur les allées 5 et 4, le club du Rest, Ritz a blanchi difficilement celui de la Taverne des Sports par 4 à 0. A la 2e partie, le club de la Taverne des Sports roula 788 mais le Rest, Ritz grâce à A. Gauthier qui obtint un simple de 204 roula 792 pour gagner le duel par 4 pines.

Pour la Taverne des Sports, M. Desjardins roula 444, Paul Plouffe 433, Marcel Raymond 418 et Roger Charbonneau 408 tandis que pour le Rest, Ritz, J.-C. Bonami roula 213 et 487, G. Brisebois 167 et 437 et C. St-Michel 429 et A. Gauthier 204 et 386.

Voici maintenant la position des équipes.

Clubs	P.J.	P.G.	P.P.	P.N.	Pines	Pts
Bijouterie Benoit	39	34	5	0	26133	47
Rest. Ritz	39	26	12	1	25668	36½
Dupont Barbier	39	26	13	0	24829	33
Coca-Cola	39	20	19	0	25084	27
Taverne des Sports	39	18	21	0	24320	23
Tourangeau Tailleur	39	16	23	0	24125	20
Ferr. St-Jérôme	39	13	25	1	23456	18½
J.-P. Laberge	39	3	36	0	19551	3

Voici maintenant les 15 meilleures moyennes de la Ligue:

Joueurs	Clubs	P.J.	Pines	Moy.
G. Payer	C.C.	30	4320	144.0
J. Lascelle	B.B.	27	3871	143.10
G. Barthe	C.C.	30	4320	144.0
A. Lebeau	D.B.	15	2100	140.0
J. Duperron	B.B.	39	5414	138.32
G.-A. Cadieux	D.B.	39	5405	138.23
J.-C. Bonami	R.R.	33	4563	138.9
J. Monette	B.B.	33	4514	136.26
J.-P. Plouffe	T.S.	30	4098	136.18
G. Brisebois	R.R.	19	2569	135.4
M. St-Pierre	B.B.	36	4776	132.24
M. Desjardins	T.S.	18	2387	132.11
M. Bouvrette	R.R.	30	3940	131.10
R. Lauzon	FST-J.	39	5115	131.6
A. Tessier	C.C.	24	3144	131.0
R. Lécuyer	C.C.	30	3925	130.25

DUPONT BARBIER

G. Payer	154 153 112 419
M. Payer	119 116 174 409
A. Desjardins	115 152 122 389
G. Paquette	97 119 124 340
G.-A. Cadieux	133 185 158 476
	618 725 690 2033

COCA-COLA

P. Minogianis	133 128 144 405
R. Lécuyer	113 101 97 311
M. St-Onge	105 118 121 344
Alb. Tessier	104 97 99 300
E. Dugas	123 89 133 345
	578 533 594 1705

BIJOUTERIE BENOIT

J. Robert	127 149 96 372
J. Duperron	98 134 112 345
M. St-Pierre	143 152 169 464
J. Monette	122 119 136 377
J. Lascelle	119 135 178 432
	610 689 691 1990

suite de la page 11

LIGUE DES MARCHANDS DE SAINT-JEROME

AU BOWLING ST-VINCENT

L'équipe de L. Plouffe (Barbier) se solidifie en première position en effectuant un autre blanchissage au dépend A. Bouvrette Engr. J.-P. Plouffe est le héros de la rencontre en jouant 165 et 449. Pour le A. Bouvrette Engr., ce fut M. Desjardins qui fut le meilleur avec 151 et 402.

Le Dapper-Dan a vaincu le Paul Sandwich Shop au compte de 3-1. Pour le Dapper-Dan ce fut R. Chartrand qui fut le meilleur et du club et de la soirée en des simples de 126-193 et 153 pour un triple de 474 et gagner ainsi le bon d'un dollar donné par la Maison Dapper-Dan pour cette semaine. J. Duperron avec 173 et 402 est le meilleur du Paul Sandwich Shop. Le A. Langlois Ltée a fait belle figure cette semaine en battant le Pepsi-Cola 3-1 ce fut Y. Legault qui fut le meilleur des gagnants en jouant 179 et 449. Pour le Pepsi-Cola ce fut L. Wilson qui fut le meilleur avec 145 et 405.

POSITION DES EQUIPES

Equipes	P. J.	P. G.	P. P.	Pins	Pts
L. Plouffe (Barb.)	39	30	9	26393	41
Dapper-Dan	39	27	12	24872	38
A. Bouvrette Engr.	39	19	20	23792	24
P. Sandwich Shop	39	14	25	23131	19
Pepsi-Cola	39	13	26	23335	17
A. Langlois Ltée	39	14	25	22797	17

LES DIX MEILLEURES MOYENNES A DATE:

1—E. Dugas	Plouf. (Barb.)	5686	39	145.31
2—A. Tessier	D-Dan	872	6	145.2
3—J.-P. Plouffe	Pl. (Barb.)	4176	30	139.6
4—P. Brabant	Pl. (Barb.)	2087	15	139.2
5—Y. Legault	A. Lang. Ltée	1684	12	138.8
6—R. Lécuyer	P. S. Shop	3944	29	136.
7—F. Lebeau	Pepsi-Cola	4485	33	135.30
8—J. Duperron	P. S. Shop	402	3	134.
9—L. Wilson	Pepsi-Cola	1601	12	133.5
10—M. Desjardins	A. Bouv.	4375	33	132.19

PARTIES JOUEES LE 7 DECEMBRE

L. PLOUFFE (BARBIER)	
B. Brabant	142 153 128 423
J.-P. Plouffe	140 165 142 447
R. Charbonneau	134 121 139 394
G. Payer	152 89 117 358
E. Dugas	95 108 154 357
	663 636 680 1979
4 points.	

A BOUVRETTE ENRG.

B. Riopel	134 114 124 372
L. Bombardier	97 92 100 289
G. Wilson	104 133 134 371
M. Desjardins	151 132 119 402
G. Gingras	110 137 103 350
	596 608 580 1874
0 points.	

PAUL SANDWICH SHOP

R. Lécuyer	107 136 131 374
J. Robert	169 75 117 361
M. Thibodeau	91 100 116 307
J. Duperron	110 173 119 402
N. Filion	133 122 115 370
	610 606 598 1814
1 point.	

DAPPER-DAN

G. Beauchamp	139 120 113 372
J. Chartrand	106 127 128 391
R. Chartrand	126 193 155 474
M. Bouvrette	94 112 150 356
A. Tessier	130 152 181 463
	595 704 727 2022
3 points.	

A LANGLOIS LTEE

Y. Legault	144 179 126 449
P. Corbeil	143 134 114 391
Dummy	86 89 91 268
M. Léonard	121 101 116 338

suite de la page 11

Le bon d'un dollar de la Maison Dapper-Dan pour cette semaine a été gagné par R. Chartrand précisément un joueur de la Maison Dapper-Dan avec 126-193 et 155 soit un triple de 474. Toute la population est cordialement invitée à venir voir à l'oeuvre les quilleurs de la Ligue des Marchands de St-Jérôme qui se font une lutte très disputée pour le classement de demi-saison. Soyez présents à ces soirées récréatives au Bowling R. St-Vincent tous les mercredis soirs à 8 h. 30.

Nous apprécions sincèrement votre présence et votre bienveillant support.

Bienvenue à tous.

MBRE

M. E. Glendening, qui fut nommé président de la prochaine exposition des sportsmen de Montréal au cours d'une récente assemblée de l'Association des pêcheurs de Québec vient d'annoncer que l'exposition aura lieu cette année, du 4 au 12 mars, à l'arsenal du régiment Royal Canadian Hussars, chemin Côte des Neiges. L'exposition de 1950, la septième du genre, présentera aux amateurs toutes les dernières innovations dans le domaine du sport (canes à pêche, moulinets, appâts, canots, motogodilles, fusils, carabines, tentes, etc.). L'an dernier, plus de 50,000 personnes ont visité l'exposition, dont le but principal est d'aider à la conservation du gibier et du poisson dans la province de Québec.

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

MBRE

NOUVELLES DE SAINT-JEROME ET DU COMTE DE TERREBONNE

TOUJOURS UN BON PROGRAMME AU

REX

ST-JEROME TEL. 4388

Vendredi — Samedi 16 et 17 déc.

GARY COOPER et JANE WYATT

dans

"TASK FORCE"

en programme double avec

FRED MACMURRAY et MAUREEN O'HARA

dans

"FATHER WAS A FULL BACK"

Dim., Lun., Mar. 18, 19 et 20 déc.

Tout ce que l'imagination peut concevoir

Amour à l'ombre de sinistres menaces

Musique Sublimes harmonies

Terreur dans les sous-sols de l'opéra de foris!

LE FANTOME DE L'OPERA

en Technicolor

NELSON EDDY
SUSANNA FOSTER
CLAUDE RAINS

et au même programme

JOEL McCREA et GAIL RUSSELL

dans

"L'INVISIBLE MEURTRIER"

Mercredi — Jeudi 21 et 22 déc.

RANDOPH SCOTT et JANE WYATT

dans

"CANADIAN PACIFIC"

en Cinécolor

en programme double avec

ROBERT CUMMINS et HEDY LAMARR

dans

"LET'S LIVE A LITTLE"

SERVICE DE TABLE DE 68 MORCEAUX

MARDI GRAS

Donné aux Dames tous les

MERCREDIS, JEUDIS, VENDREDIS ET SAMEDIS de chaque semaine.

Pour être bien renseigné, lisez
L'Avenir du Nord.

MISE EN GARDE CONTRE LE COMMUNISME

DISCOURS DU PRESIDENT DE LA DOMINION RUBBER AU BANQUET DU CLUB DES "25" — PRESENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES PAR LE GERANT M. HADGRAFT — REMERCIEMENTS DE M. HURTUBISE AU NOM DE SES COMPAGNONS

Plus de 130 personnes attachées à l'usine de chaussures de la Compagnie Dominion Rubber à St-Jérôme étaient présentes au banquet offert dernièrement, à l'Hôtel S. Maurice, aux employés ayant vingt-cinq années de service.

On remarquait à la table d'honneur, parmi les représentants du Bureau-Chef de la Compagnie à Montréal, MM. C. C. Throckay, président; G. W. Charles, vice-président et gérant général de la Division de la Chaussure; Harry Wolfhard, récemment nommé gérant général, Division de la Chaussure; Paul S. Smith, K. C., et J. W. Jones, gérant du Service des Relations Industrielles de la Compagnie.

Le banquet terminé, G. W. Charles présenta à l'assistance, son successeur à la gérance générale de la Division de la Chaussure, Harry Wolfhard, qui occupera ses nouvelles fonctions à la fin de cette année, alors que G. W. Charles se retirera suivant le Plan de Retraite de la Compagnie.

Vingt-et-un membres du personnel de St-Jérôme reçurent l'insigne d'or de la Compagnie, témoignage de leurs vingt-cinq années de service à l'emploi de la Dominion Rubber. Une montre en or ciselée fut offerte à Fred Wolfhard, qui fait partie de la Dominion Rubber depuis quarante ans.

C. W. Hadgraft, gérant de l'usine de St-Jérôme, présenta les nouveaux membres, qui reçurent des mains de C. C. Throckay l'insigne de longs états de service. La montre en or fut présentée à Fred Wolfhard par C. C. Throckay.

A. Hurtubise, assistant gérant de l'usine de St-Jérôme, et nouveau membre du club "25 années", remercia la Compagnie au nom de tous les membres admis cette année.

En réponse au toast de la Compagnie, proposé par Fred Wolfhard, M. C. C. Throckay, président de la Dominion Rubber, passa en revue les activités de la Compagnie pour l'année qui s'achève.

Troisième de Sécurité Nationale, M. Throckay fit remarquer que cette expression servait trop souvent à désigner, exclusivement, l'organisation et le développement des forces armées et l'ensemble des mesures sécuritaires devant protéger la nation contre toute attaque militaire. "Ne nous méprenons pas", dit-il, "notre Sécurité Nationale est beaucoup plus que cela — c'est une protection contre l'offensive déclenchée par le Communisme envers nos institutions démocratiques et notre manière de vivre,

et contre l'infiltration dans nos groupements et nos sociétés de ses méthodes sournoises et trompeuses".

M. Throckay ajouta qu'on devrait être en garde contre le Communisme et son influence, de manière à ce qui est arrivé en Hongrie et en Tchécoslovaquie ne puisse se reproduire au Canada.

Parlant des bases de la sécurité individuelle, M. Throckay déclara que "la sécurité s'acquiert par nos propres efforts, par nos propres pensées, et par notre propre travail d'équipe. Plus que tout, c'est la stabilité de l'emploi que nous avons qui est la fondation de toutes nos aspirations, et sans cette assurance nous ne pourrions jamais atteindre les autres genres de sécurité que nous désirons.

M. Throckay fit remarquer que la sécurité individuelle du travailleur n'était complète que lorsque la Compagnie jouissait elle-même d'une égale sécurité. Cela est impossible si les opérations ne sont pas profitables. Il faut donc que la Compagnie réalise des bénéfices pour récompenser les mises de capital et, en plus d'autres problèmes, pour réserver les fonds nécessaires aux mauvais jours. M. Throckay poursuivit en disant que cette réunion du club "25 années", comprenant des membres ayant passé de 25 à 40 années de leur vie avec la Compagnie, était un magnifique exemple de la sécurité et de la stabilité d'un emploi. Cela ne fut possible, dit-il, que parce que la Compagnie s'est montrée progressive et capable d'expansion.

M. Throckay s'est dit confiant dans l'avenir, et dans les destinées de la Dominion Rubber. Etant donné le degré extrême de compétition qui existe présentement dans l'industrie du caoutchouc, il est nécessaire, que tout le personnel de la Compagnie s'applique à faire aussi bien, sinon mieux que les autres, au point de vue de la qualité du coût et du service.

Un programme de divertissements suivit la présentation des insignes de longs états de service.

LES MARCHANDS DE ST-JEROME S'OPPOSENT A LA TAXE DE VENTE

LORS DE LEUR SOIREE ANNUELLE A LA SALLE DES CHEVALIERS DE COLOMB, LUNDI SOIR DERNIER — ALLOCUTIONS DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION LOCALE DES MARCHANDS, DETAILLANTS, M. ISIDORE AUGER, ET DE M. J.-L. BLANCHARD, ORGANISATEURS DE L'ASSOCIATION POUR LE QUEBEC — NOMBREUX PRIX OFFERTS PAR NOS MARCHANDS — ASSISTANCE TRES NOMBREUSE

Lundi soir dernier, l'Association des Marchands Détaillants de St-Jérôme tenait sa soirée annuelle dans la spacieuse salle des Chevaliers de Colomb, rue Laviolette. La soirée coïncidait avec le bingo hebdomadaire organisé par les Chevaliers de Colomb.

M. J.-L. Blanchard, organisateur de l'Association des Marchands Détaillants pour la province de Québec, dans une courte allocution, a protesté au nom des

marchands de St-Jérôme de l'imposition d'une taxe de vente de deux pour cent dans la ville, taxe dont il est fortement question. "On veut remplacer la taxe locative qui va disparaître en janvier prochain et qui rapportait environ \$35,000 à la ville, par une taxe de vente de deux pour cent qui rapportera environ \$100,000 à St-Jérôme. Pourquoi ce surplus de \$65,000? Les marchands de votre ville comme les autres organisations sociales sont disposés à rencontrer les autorités municipales pour leur faire des suggestions afin de remplacer cette perte de revenus avec l'abolition de la taxe des locataires. Une taxe de vente est injuste pour les marchands comme pour le consommateur, poursuit M. Blanchard; comme les gens iront chercher ailleurs la marchandise qu'ils paieront moins cher sans la taxe de vente, le commerce diminuera et vos industries seront forcées d'obliger de renvoyer un bon nombre de ses employés. Les marchands ont donc l'intention de lutter jusqu'au bout contre l'imposition d'une taxe si impopulaire et si peu profitable à une ville comme St-Jérôme".

M. Blanchard a été présenté par le président de l'Association des Marchands Détaillants de St-Jérôme, M. Isidore Auger, qui a souligné le geste magnifique des Marchands locaux qui ont donné de si beaux cadeaux. En effet, le théâtre était rempli de cadeaux de toutes sortes qui prouvent bien la générosité de nos marchands non seulement à l'occasion de cette soirée qui était leur soirée, mais aussi dans toute occasion au cours de l'année.

Soulignons en terminant, que le travail d'organisation de la soirée avait été confié à M. Georges Hamel, un homme actif s'il y en a un à St-Jérôme, assisté de M. Léo Blondin, propriétaire de la Biscuiterie Léo, de MM. Eugène Gosselin, A.L. Poirier et Isidore Auger, tous marchands bien connus à St-Jérôme, et de MM. Conrad Brunet, D. Dagenais, J.-A. Le Couedic, Henri Dupras, G. Wilsey, M. Morin, J.-E. St-Denis sans oublier le maître de cérémonies et celui qui a sollicité les prix des marchands avec M. Hamel, M. Lionel Malo.

Nous donnerons la semaine prochaine la liste des gagnants à cette soirée.

SENSATION DE BIEN-ETRE

L'exercice vigoureux des muscles active la circulation du sang dans tout l'organisme. Les tissus reçoivent plus d'aliments plus de déchets s'évacuent. Ainsi s'explique la sensation de bien-être qui suit une bonne journée d'exercice. L'exercice approprié profite à toutes les parties de l'organisme.

TOUS LES MERCREDIS,
à 8 heures p. m.
**GRANDE SOIREE SURPRISE
DE PIANO**

Au Sous-Sol de l'église
Saint-Antoine-des-Laurentides
Entrée : \$0.25

QUI VOUS DONNE DROIT DE JOUER 5 PARTIES
ET GAGNER DE JOLIS PRIX.

Théâtre du Nord
LE FOYER DU FILM FRANCAIS
430 RUE LABELLE, ST-JEROME
Tél. 3520

Som., Dim., Lun., Mar. 17, 18, 19 et 20 déc.

LA CHANSON DE L'ADIEU

avec

JEAN SERVAIS et JANINE CRISPIN

au même programme

ANNETTE ET LA DAME BLONDE

avec

LOUISE CARLETTI et HENRI GARAT

ATTENTION! Ne pas oublier que le mardi soir au milieu de la soirée un prix de présence de \$5.00 sera donné, ainsi qu'un prix de consolation.

Mer., Jeu., Ven. 21, 22 et 23 déc.

SEPTIEME VOILE

avec

JAMES MASON et ANN TODD

au même programme

NOUS LES GOSSES

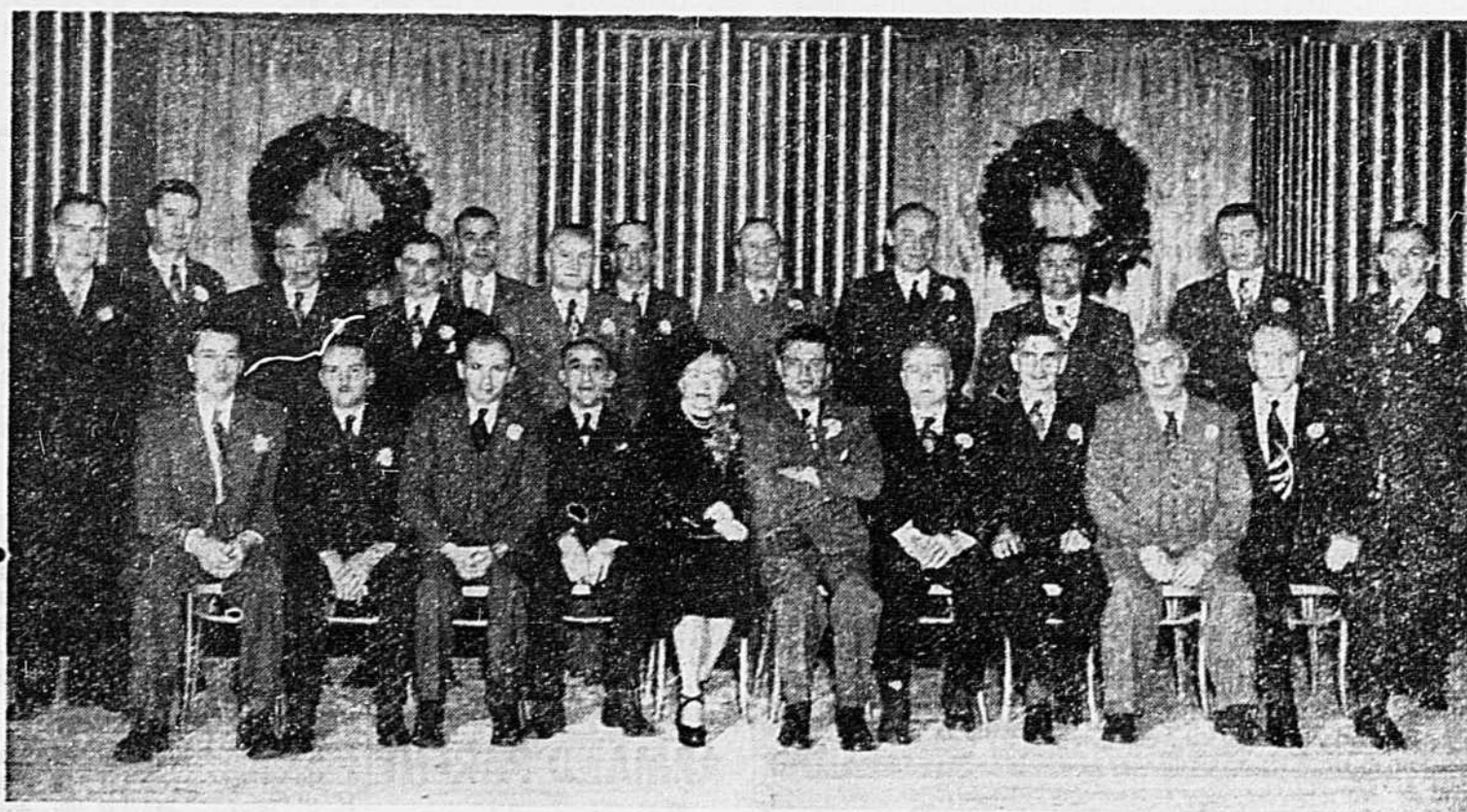
avec

GILBERT GIL et LOUISE CARLETTI

HEURES DES REPRESENTATIONS:

Lundi à vendredi, en soirée seulement, commençant à 6 hrs.
Samedi et dimanche, de 1 hre à 11 heures p.m.

Nouveaux membres du club des "25" de la Dominion Rubber



21 nouveaux membres ont été Messieurs Arthur Beauchamp, Lucien Beauchamp, Ferdinand Beauchamp, au banquet annuel tenu récemment. Sur la photo ci-dessus, on remarque Elphège Desjardins, Rodolphe Filiatrault, Roméo Forget, Adrien Hurtubise, Aimé Laforce, Paul-Emile Matte, Camille Meloché, Armand Paquette, Jos. Perrault, Lionel Perrault, Omer Lemieux, Lionel Piché, Delphis Prud'homme, Orlin Riopel, Oscar St-Louis, André Thuot. De-

Chocolats

LAURA SECORD, BETTY ANN

TONIQUE "NEO-CHEMICAL"

FOOD,

au goût agréable.

Un supplément
Intégral et économique
du régime alimentaire,
composé de

VITAMINES et de SELS MINÉRAUX.

Boîte 7.45 12.45 15.95

Commandes
postales

exécutées

avec

soin

PHARMACIE
WILFRID PRUD'HOMME

★ LA PHARMACIE LA MIEUX
ASSORTIE ET LA PLUS IMPORTANTE DU DISTRICT
★ ORDONNANCES DE MESSIEURS
LES MÉDECINS REMPLIES AVEC SOIN.

341 RUE ST-GEORGES, SAINT-JEROME

Tél. 3571

LIVRAISON RAPIDE
PAR "JEEP" DE 8 H 30
DU MATIN À 6
HEURES DU SOIR

LE SOIR-SERVICE
RAPIDE DE DEUX
MESSAGERS
JUSQU'À 9 H 30

PRODUITS Rexall

PRODUITS DE BEAUTE

- Harriet Hubbard Ayer
- Elizabeth Arden
- Barbara Gould
- Max - Factor
- Jasmine
- Gardenia
- Adrienne
- Chen - Yu
- Coty
- Yardley

Quand la DOULEUR
MENACE OU
FRAPPE
LES COMPRIMÉS
217
SOULAGENT
PROMPTEMENT

MOYENS ECONOMIQUES LE PETIT 35¢